swiss granum

Rapport annuel 2016 / 2017

Impressum
swiss granum
Organisation de la branche suisse des céréales, oléagineux et protéagineux
Belpstrasse 26
Case postale
3001 Berne

Téléphone 031 385 72 72
Fax 031 385 72 75

Courriel info@swissgranum.ch
Internet http:///www.swissgranum.ch

Source de l'illustration sur la couverture : Association Pain suisse

Table de matières

1 Avant-propos du président 3

2 Swiss granum en bref 4
2.1 Tâches et prestations 4
2.2 Financement 4
2.3 Organigramme 5
2.4 Organisation 5
2.4.1 Membres 5
2.4.2 Organes 5
2.5 Secrétariat 6

3 Activités des organes 6
3.1 Définition et défense des intérêts communs 6
3.2 Assemblée des délégués 7
3.3 Comité 7
3.4 Comité directeur 8
3.5 Commissions 8
3.5.1 Commission « Marché-qualité céréales » 8
3.5.2 Commission « Marché-transformation oléagineux » 10
3.5.3 Commissions techniques 10
3.6 Groupes de travail et groupes d'experts 10
3.6.1 Groupe de travail « Test de qualité blé » 10
3.6.2 Groupe de travail « Sécurité alimentaire » 11
3.6.3 Groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE » 11
3.6.4 Groupe de travail « Importations de pain et de produits de pâtisserie » 11
3.6.5 Groupes d'experts 12

4 Autres activités 12
4.1 Communication 12
4.2 Assurance de la transparence du marché 12
4.2.1 Offre 12
4.2.2 Prix 13
4.2.3 Qualité 13
4.2.4 Projet de recherche consacré au colza HOVLL 13
4.3 Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits 14
4.3.1 Montant des cotisations liées aux produits 14
4.3.2 Prélèvement des cotisations liées aux produits 14
4.4 Affiliations / représentations externes 15
4.4.1 Approvisionnement économique du pays 15
4.4.2 Commission « Oléagineux » de la FSPC 15
4.4.3 Groupe de travail « Semences de céréales » de swisssem 15
4.4.4 Agro-Marketing Suisse (AMS) 16
4.4.5 Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) / Forum Recherche Ackerbau Grandes Cultures (FRAG) 16
4.4.6 Forum Production porcine 16
4.4.7 Groupe d'innovation pour les céréales et les produits de boulangerie 16
4.4.8 Association Stratégie Qualité 17

5 Mandats 17
5.1 Association Huile de colza suisse ACS 17
5.1.1 Composition 17
5.1.2 Promotion des ventes 17
5.1.3 Mesures 2016 17
5.2 Association Pain suisse APS 19
5.2.1 Composition 19
5.2.2 Promotion des ventes 19
5.2.3 Mesures 2016 19
5.3 Projets en collaboration avec Agro-Marketing Suisse (AMS) 21

6 Statistiques 22
6.1 Surfaces de production 22
6.2 Parts de marché de diverses cultures 23
6.3 Production indigène 24
6.3.1 Aspects quantitatifs 24
6.3.2 Aspects qualitatifs 26
6.4 Commerce extérieur 29
6.4.1 Céréales 29
6.4.2 Commerce extérieur des préparations à base de céréales (chap. 19, tarif des douanes suisses) 30
6.4.3 Protéagineux et Oléagineux 31
6.5 Transformation de céréales panifiables en Suisse 32
6.6 Production de tourteaux 32
6.7 Marché des huiles végétales 32
6.7.1 Utilisation de l'huile de colza indigène 32
6.7.2 Parts de marché des diverses huiles végétales 33
6.8 Prix 33
6.8.1 Prix indicatifs des matières premières 33
6.8.2 Prix à la production des oléagineux (secteur des huiles alimentaires) 34
6.8.3 Prix à l'importation des matières premières 35

1 Avant-propos du président

Les années se suivent et … ne se ressemblent pas du tout. Notre branche produit des denrées alimentaires dans notre merveilleuse nature. Nos cultures, qu'il s'agisse des céréales, du maïs, des oléagineux ou encore des protéagineux, enrichissent fièrement nos paysages et en font partie intégrante. Les quantités et les qualités récoltées dépendent aussi des conditions météorologiques, ce qui rend notre travail très exigeant. Nos organes, notamment le comité, les commissions et les groupes de travail font face avec respect aux situations toujours nouvelles influencées par la nature et essaient de trouver des solutions ; des solutions pouvant être soutenues par toute la branche. Je profite de l'occasion pour remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagés pendant l'année écoulée, laquelle a été riche en activités. Je remercie particulièrement notre secrétariat dynamique de son travail.

Les différences quantitatives des récoltes nous ont posé des problèmes. Comme si cela ne suffisait pas, la « transformation » de la protection à la frontière pour les céréales fourragères et le secteur des aliments fourragers nous ont aussi fortement occupés. L'unité de la branche n'a souvent pas été récompensée par les services de la Confédération, ce qui est pour nous incompréhensible. Bien que nous puissions constater aujourd'hui que le travail de l'office fédéral n'a pas été simplifié pour la gestion des frontières, nous espérons vivement que, à une époque marquée par la rapidité des changements, le système sera appliqué avec plus de souplesse pour ne pas déstabiliser inutilement la commercialisation sur le marché indigène. D'autres dossiers nous occupent encore et nous espérons que la collaboration avec l'administration sera bonne à ce niveau. Je veux notamment parler de la solution alternative à la loi chocolatière et des essais variétaux. Des avancées positives sont à signaler dans la branche des oléagineux : l'utilisation de colza HOLL pour la fabrication de chips permet de développer la culture de colza !

Les progrès sont en revanche plus lents dans d'autres gros dossiers importants. Il s'agit d'une part du meilleur positionnement de notre pain suisse pour lutter contre les produits importés. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine ! Des signaux forts et des mesures sont nécessaires. Mais là aussi, nous n'aurons du succès que si nous faisons front commun. L'autre dossier qui nous occupe est celui de l'approvisionnement en matières premières fourragères. Les discussions dans la branche me rendent optimiste et si nous pouvons transmettre cette dynamique jusqu'au comptoir, nous pourrons boucler ce dossier avec succès.

Tant que nous poursuivrons notre objectif principal, à savoir de permettre à tous les partenaires de la branche d'avoir une activité économique rentable ou, autrement dit, de veiller à ce que les prestations des uns et des autres soient rétribuées correctement, notre interprofession continuera à avoir du succès et pourra élaborer des solutions intéressantes et constructives pour ses membres. C'est pour cela que nous nous engageons ensemble pour l'obtention de prix suisses couvrant les coûts suisses. Nos produits en valent la peine!

2 Swiss granum en bref

L'association swiss granum a son siège à Berne. Depuis 1999, l'interprofession est l'interlocuteur central pour toutes les questions liées à la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux. Elle coordonne, représente, fait prévaloir et défend les intérêts de toute la branche envers des tiers.

En tant que centre national de compétences, swiss granum offre une plate-forme commune pour favoriser la collaboration le long de toute la filière, à savoir de la production jusqu'aux transformateurs du premier et deuxième échelons, y compris commerce de détail, en passant par les centres collecteurs et le commerce. Elle s'engage en faveur de conditions cadres économiques et agropolitiques fiables et élabore des solutions consensuelles pour affronter les défis actuels et futurs, afin de permettre à toute la branche de se développer avec succès. Swiss granum assure un accès transparent aux informations sur le marché et fournit des services de haute qualité pour les partenaires du marché.

2.1 Tâches et prestations

Les domaines principaux d'activité de swiss granum sont les suivants :

- Assurance de la transparence du marché
  - Estimation des surfaces cultivées et des quantités produites avant la récolte et recensement des quantités récoltées pendant et après la récolte ;
  - Fixation des prix indicatifs et publication des prix moyens du marché pour les oléagineux ;
  - Recensement de la qualité de la récolte de blé panifiable (tests rapides, analyses en laboratoire, tests de panification) ;
  - Organisation de la Journée de la qualité du blé.
- Amélioration / assurance de la qualité
  - Fixation des conditions de prise en charge pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux ;
  - Information des producteurs sur les besoins du marché avec des recommandations adéquates ;
  - Publication de recommandations sur l'assurance qualité et la sécurité alimentaire (monitorage des mycotoxines) ;
  - Établissement et publication des listes des variétés recommandées, coordination et cofinancement des essais variétaux nécessaires.
- Engagement en faveur des conditions cadres et défense des intérêts communs
  - Prises de position, négociations, contacts avec l'administration et les partenaires ;
  - Communication interne et externe : presse, site Internet, conférences, etc.
- Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits pour diverses organisations membres
- Tenu du secrétariat de l'association Pain suisse et de l'association Huile de colza suisse (mandats externes).

2.2 Financement

Le financement de swiss granum est en majeure partie assuré par des cotisations liées aux produits payées pour moitié par les producteurs et pour moitié par le commerce et la transformation.

Tableau 1: Cotisations en faveur de swiss granum sur la récolte 2016 (CHF / t)

Type de cotisations	Céréales fourragères et protéagineux	Céréales panifiables	Colza	Tournesol et soja
Cotisations de la production	0.35	0.35	0.35	0.35
Cotisations du commerce et de la transformation	0.35	0.35	0.35	0.35

D'autres recettes sont générées par l'accomplissement de mandats, la fourniture de prestations ainsi que les cotisations annuelles des membres.

2.3 Organigramme

Illustration 1: Organigramme de swiss granum

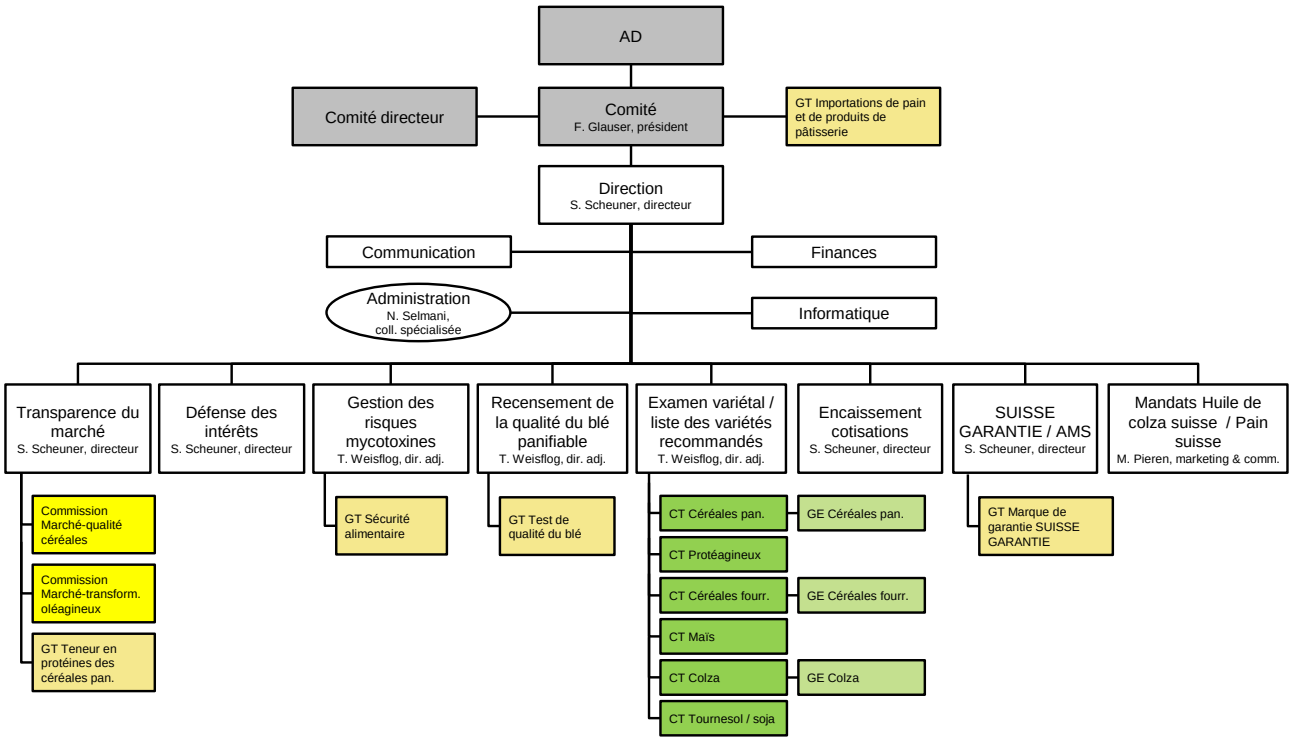

2.4 Organisation

2.4.1 Membres

Les membres de swiss granum sont des organisations actives en Suisse de toute la chaîne de création de valeur ajoutée des céréales, des oléagineux et des protéagineux, notamment de la production, des centres collecteurs, du commerce ainsi que des moulins et des transformateurs (1er et 2ème échelons de la transformation).

Illustration 2: Membres de swiss granum

Production	Centre collecteurs Commerce	1er échelon de transformation	2ème échelon de transformation
Association suisse des organisations d'agriculture biologique (Bio Suisse)	Association des centres collecteurs de céréales de suisse (ACCCS)	Fédération des meuniers suisses (FMS)	Association suisse des producteurs de volailles (ASPV)
Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)	Groupe d'entreprise du secteur agricole suisse (fenaco)	Union centrale de l'industrie suisse des graisses (SwissOlio)	Coop Suisse
Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée (IP-Suisse)	Fédération suisse des centres collecteurs (VGS)	UFA AG	Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC)
Fédération suisse des producteurs de semences (swisssem)	Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères VSGF)	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF)	Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs (Suisseporcs)
			Association des producteurs d'œufs suisses (GalloSuisse)

2.4.2 Organes

La composition des commissions est disponible sous www.swissgranum.ch.

2.5 Secrétariat

Le secrétariat assure la gérance, l'administration et une grande partie de la représentation de swiss granum envers diverses institutions. Njomza Selmani est venue compléter l'équipe de swiss granum comme collaboratrice spécialisée du secrétariat le 13 février 2017. Elle remplace Kim Badertscher. Swiss granum emploie 4 personnes pour un total de 3.5 postes à plein temps.

3 Activités des organes

3.1 Définition et défense des intérêts communs

La défense des intérêts communs des membres a fortement occupé le secrétariat de swiss granum. Ce dernier a élaboré quatre prises de position à l'attention du comité sur des projets de loi de la Confédération. Swiss granum a déjà demandé plusieurs fois l'introduction d'une contribution particulière pour les céréales fourragères. Cette demande a été réitérée dans la prise de position sur le paquet agricole du printemps 2017. Dans le message du 1er février 2012 sur le développement de la politique agricole pendant les années 2014 à 2017, le Conseil fédéral notait que l'objectif des modifications proposées était de « *créer des conditions cadres optimales pour le développement d'une culture végétale durable, diversifiée et axée sur le marché […]. Compte tenu des besoins indigènes actuels en céréales […] il convient de remédier au recul de la production de céréales fourragères* ». Dans ce même message, le Conseil fédéral se référait aux résultats de simulations montrant « *qu'avec la PA 14–17, après un recul initial, la surface de terres ouvertes recommencera à augmenter. Dans ce scénario, la production de céréales fourragères enregistre une augmentation d'environ 4 % […]* ». La réalité est différente : la surface de céréales fourragères a diminué en moyenne de 1'732 ha par année entre 2007 et 2016. L'inversion de tendance pronostiquée n'est pas confirmée par les données de swiss granum.

L'adaptation des valeurs indicatives d'importation et la suppression du compromis de la branche ont continué d'occuper la branche pendant l'année écoulée. Des prix indicatifs inchangés et le soutien aux matières premières fourragères indigènes exprimé de la sorte par toute la filière ont certes assuré la stabilité sur le marché des céréales fourragères. En revanche, les importations de mélanges de céréales moulues ont suscité des discussions. La branche a estimé que des indices palpables montraient que de simples mélanges de céréales moulues ont été dédouanés sous les lignes tarifaires 2309.9011 et 2309.9089. Par conséquent, elle a demandé une adaptation de la recette standard pour les aliments pour animaux figurant aux lignes tarifaires 2309.9011/9082/9089 auprès de l'OFAG. La proposition était d'augmenter la part de céréales (blé, maïs, orge et avoine) de 68.5% à 85%. La fixation de la recette standard interviendrait ainsi sur la base de la composition des aliments composés importés et non sur celle des aliments composés indigènes. La demande a été rejetée, l'OFAG estimant qu'il n'était pas nécessaire d'agir à ce niveau. Swiss granum observe l'évolution de ce dossier et examinera de nouvelles démarches si nécessaire.

Selon le Rapport agricole 2016, la participation moyenne au programme de production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) s'est élevée à environ 76% de la surface herbagère et à près de 64% des exploitations en 2015. Rappelons que ce programme limite la part d'aliments concentrés à 10%, ce qui provoque une demande accrue d'aliments avec une concentration plus élevée. Les produits annexes de la transformation de céréales, à savoir les sous-produits de mouture comme le son, faisaient partie intégrante du fourrage des ruminants jusqu'à présent. Ces sous-produits de mouture ne figurant pas dans la liste de l'Ordonnance sur les paiements directs et ne pouvant pas être assimilés au fourrage de base dans le programme PLVH, ils sont pénalisés au niveau de l'affouragement. Les ventes des moulins ont par conséquent reculé. Des sous-produits de mouture irréprochables ont en partie dû être « valorisés » dans un canal alternatif et à forte perte, ce qui est absolument regrettable et irresponsable de nos jours, tant du point de vue de la durabilité que vu les efforts réalisés pour garantir des cycles fermés. En même temps, l'inégalité de traitement des sous-produits de mouture péjore la compétitivité des prix du premier échelon de transformation et engendre des complications supplémentaires pour le stockage. Des discussions sont en cours afin que les sous-produits de meunerie soient inscrits sur la liste des fourrages de base de l'Ordonnance sur les paiements directs.

Une proposition pour l'organisation future des examens variétaux et pour couvrir les coûts supplémentaires en découlant a été élaborée en étroite collaboration avec les partenaires de la branche. Cette dernière souligne ainsi l'importance des essais variétaux comme élément essentiel de la sélection végétale. Swiss granum a participé au congrès général d'EUCARPIA, au cours duquel la sélection végétale et notamment les nouvelles techniques de sélection ont été abordées. Des conditions stables pour les essais variétaux dans le cadre de la stratégie de sélection végétale constituent un point central pour la branche. En outre, les essais variétaux doivent rester performants et continuer d'être soutenus par la Confédération à l'avenir. Cette dernière doit mettre à disposition les ressources nécessaires pour ce faire.

Swiss granum et les organisations membres directement concernées, à savoir la FMS et la FSPC, se sont fortement engagées pour trouver une solution pour remplacer la « loi chocolatière ». Afin que la solution élaborée par la branche puisse être mise en œuvre, les moyens de la loi chocolatière transférés dans le budget agricole doivent impérativement se monter à CHF 95 millions.

Pour swiss granum, la promotion des ventes des produits agricoles est un élément essentiel pour mettre en œuvre la stratégie Qualité du secteur agroalimentaire suisse. Dans la prise de position sur le paquet agricole du printemps 2017, la branche entière s'est opposée à la réduction prévue du cofinancement apporté par la Confédération. Le système actuel a fait ses preuves et exige déjà des organisations qu'elles assument leurs responsabilités avec la part d'autofinancement requise. Pendant l'année écoulée, nous avons participé aux travaux d'un groupe d'accompagnement de l'OFAG dans lequel nous avons défendu la position de la branche sur le nouveau système d'évaluation des demandes de soutien à la promotion des ventes. Ce système sera utilisé pour évaluer les demandes dès 2019.

3.2 Assemblée des délégués

La 17e assemblée des délégués de swiss granum s'est déroulée le 22 novembre 2016 au Stade de Suisse à Berne. Dans son allocution, le président, Fritz Glauser, est revenu sur sa première année de présidence qu'il a qualifié « d'intéressante ». Il a souligné que la branche était bien armée pour affronter en commun les futurs défis et a conclu en notant « qu'il reste encore beaucoup à faire pour swiss granum. Retroussons nos manches. » Les objets statutaires n'ont pas suscité de discussion et ont été adoptés par les délégués.

Comme l'année passée, l'assemblée des délégués avait lieu le même jour que la Journée de la qualité du blé, afin de profiter des synergies pour l'organisation des deux manifestations. Cela permet aussi d'offrir une plate-forme idéale pour l'échange de vues entre les partenaires de la filière. Les trois conférences consacrées à la situation de l'approvisionnement en « Année internationale des légumineuses » présentées le matin parallèlement à la première partie de la Journée de la qualité ont attiré près de 60 personnes. Après l'assemblée, les participants ont pu suivre la deuxième partie de la Journée de la qualité. Les plus de 200 représentants de la branche présents au total ont profité de l'occasion pour procéder à un échange de points de vue.

3.3 Comité

Les récoltes 2016 ont été influencées par les conditions météorologiques inhabituelles au printemps et par la pression accrue des maladies. Les faibles quantités, à l'exception du colza, et les répercussions inégales sur les paramètres qualitatifs du blé panifiable ont posé des défis à la branche. Le comité a analysé la situation à sa séance de septembre et a adopté une demande adressée à l'OFAG en vue de transférer une quantité partielle de 20'000 t du contingent tarifaire n° 27 du deuxième trimestre 2017 au premier trimestre 2017. Cela a permis de couvrir l'importante demande sur le marché, tout en donnant un signal important pour la sécurité de l'approvisionnement (entre autres avec des céréales importées). Comme toujours, la situation de l'approvisionnement a été évaluée à la mi-octobre par la commission « Marche-qualité céréales ».

Le comité s'est aussi penché sur la production indigène de céréales fourragères pendant l'année écoulée. La raison en était, outre les sujets mentionnés au chapitre 3.1, un atelier de l'USP consacré à l'examen d'alternatives pour renforcer la production indigène de céréales fourragères. Lors de cet atelier, des mesures à approfondir ont été identifiées dans différents domaines. Ce sujet a été discuté au sein de swiss granum en vue de trouver une solution soutenue par toutes les parties concernées. L'USP prévoit une manifestation

en automne 2017 afin d'aborder cette question avec les partenaires de la filière. L'objectif est d'élaborer une « stratégie de valorisation » pour toute la branche.

En avril, AMS a décidé de maintenir inchangées les exigences envers la provenance des matières premières pour les produits SUISSE GARANTIE. La demande de swiss granum de disposer d'une souplesse accrue au niveau de la provenance des matières premières n'a donc pas été adoptée. Le document de base interne sur les importations de pain et de produits de pâtisserie fixe comme objectif la mise en avant de la provenance des produits et de la transformation en Suisse au point de vente et sur les produits. Les discussions se sont poursuivies suite à la décision d'AMS. Le groupe de travail « Importation de pain et de produits de pâtisserie » a été chargé d'examiner des solutions adéquates et de traiter la demande de l'association Pain suisse d'examiner, au sein de swiss granum, des solutions pour un financement lié au produit de la communication en faveur du pain suisse.

Les prises de position sur le plan d'action Produits phytosanitaires, la mise en œuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation (loi chocolatière), le remboursement des droits de douane selon le régime spécial du trafic de perfectionnement actif pour les huiles et graisses animales et végétales comestibles ainsi que sur le paquet agricole du printemps 2017 ont été approuvées par le comité. Enfin, une demande de trafic de perfectionnement actif a été traitée et une prise de position à l'attention de la Direction générale des douanes a été élaborée. Le règlement sectoriel remanié de SUISSE GARANTIE pour les céréales, les oléagineux ainsi que leurs produits a été adopté et est entré en vigueur le 1er juillet 2017. Le comité s'est aussi prononcé en faveur d'une adhésion de swiss granum à la nouvelle Association Stratégie Qualité.

Des exceptions dites de qualité peuvent être demandées dans le cadre de la nouvelle législation Swissness. Ces exceptions permettent d'exclure du calcul de la part minimale requise les produits naturels ne pouvant pas être produits en Suisse de sorte qu'ils remplissent les exigences techniques nécessaires à l'utilisation prévue. Swiss granum est consultée sur les demandes d'exception de qualité concernant les céréales et les oléagineux. Pendant l'année écoulée, swiss granum a pris position sur des demandes concernant les fibres de blé, les flocons de soja et de blé, le concentré de protéines de pois, les protéines de fève commune, les mélanges de fibres de blé, les carottes et le psyllium ainsi que le gluten de blé et l'isolat de protéines de blé. La décision définitive revient au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). En outre, une proposition pour réglementer la limitation de la durée des exceptions de qualité à partir du 1er janvier 2019 a été élaborée à l'attention de l'OFAG.

Dans le cadre des affaires courantes, le comité a adopté les comptes annuels 2015 / 2016, le rapport annuel 2015 / 2016 ainsi que le budget 2016 / 2017 à l'attention de l'assemblée des délégués. Il a également approuvé le programme d'activités de swiss granum ainsi que les documents nécessaires pour le prélèvement des cotisations sur la récolte 2017. À la séance de janvier, les membres de toutes les commissions et de tous les groupes de travail ont été élus pour un mandat de quatre ans.

3.4 Comité directeur

À ses quatre séances, le comité directeur a notamment préparé les objets soumis au comité et à l'assemblée des délégués, y compris le contrôle des comptes 2015 / 2016, et a élaboré le budget de l'année suivante. L'encaissement des cotisations et le respect du budget ont également été contrôlés périodiquement. En outre, les décisions liées au changement de personnel au secrétariat ont été prises. Le programme de la Journée de la qualité du blé ainsi que de l'assemblée des délégués et l'organisation (sponsoring, partenaires, etc.) ont aussi été discutés et, comme le règlement d'organisation, élaborés à l'attention du comité.

3.5 Commissions

3.5.1 Commission « Marché-qualité céréales »

La commission « Marché-qualité céréales » a tenu trois séances ordinaires pendant l'année écoulée. A ces séances, elle a fixé les prix indicatifs du maïs grain, des céréales fourragères et des protéagineux (récolte 2017). Malgré la suppression du compromis de la branche pour la gestion des frontières, les prix sont restés inchangés par rapport à l'année précédente, assurant ainsi la stabilité sur le marché des céréales fourra-

gères. La filière entière a ainsi montré son attachement aux matières premières fourragères indigènes. Concernant les céréales panifiables, les prix indicatifs à la récolte de l'année précédente ont aussi été maintenus pour la récolte 2017. Cette décision reflète l'excellente collaboration entre tous les partenaires du marché. Elle traduit aussi la volonté de ces derniers d'assurer des conditions stables pour la production et la transformation indigènes de céréales panifiables. Avec les conditions de prise en charge, restées elles aussi inchangées par rapport à l'année précédente (céréales et protéagineux), les prix indicatifs à la récolte ont constitué la base pour une commercialisation réussie de la récolte.

En raison des faibles rendements, la situation de l'approvisionnement en céréales panifiables a été examinée en octobre 2016 sur la base du recensement des quantités totales récoltées et du bilan d'approvisionnement en découlant. Une demande commune d'augmenter le contingent tarifaire n° 27 (céréales panifiables) a ensuite été déposée auprès de l'OFAG. Cette demande contenait les éléments suivants :

- Augmentation du contingent tarifaire d'importation N°27 (céréales panifiables) au 1er mars 2017 de 30'000 t. L'augmentation demandée se limite à l'année 2017.
- L'avancement de la quantité partielle du 2ème trimestre du contingent tarifaire N°27 est maintenue, la libération est cependant requise pour moitié en janvier et pour moitié en février. L'échelonnement dans le temps de la quantité partielle avancée permet une meilleure planification de la logistique ainsi que des possibilités de stockage.
- Répartition des tranches du contingent tarifaire d'importation N°27 de la manière suivante :
  - Janvier 20'000 t (quantité standard)
    10'000 t (avance sur la tranche d'avril)
  - Février 10'000 t (avance sur la tranche d'avril)
  - Mars 10'000 t (quantité supplémentaire du contingent d'importation)
  - Avril 10'000 t (quantité supplémentaire du contingent d'importation)
  - Mai 10'000 t (quantité supplémentaire du contingent d'importation)
  - Juillet 15'000 t (quantité standard)
  - Octobre 15'000 t (quantité standard)

Autre sujet traité par la commission : la situation des sous-produits de mouture et la communication de la branche sur cette question. Des discussions ont lieu à ce sujet avec l'OFAG pour trouver une solution. Ce dossier n'a pas encore pu être bouclé.

La commission a aussi évalué la proposition des commissions techniques concernant la future organisation des essais variétaux. Un remaniement est nécessaire, Agroscope ayant besoin d'un financement supplémentaire de la branche pour pouvoir continuer à effectuer les essais variétaux pour l'établissement des listes des variétés recommandées comme jusqu'à maintenant.

Illustration 3: Nouvel échelonnement des essais variétaux proposé

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Blé d'automne 40	CN + LR									
Blé d'automne 42	LR									
Blé d'automne 43	(LR)									
Blé d'automne 80	Liste variétale BIO FiBL									
Blé de printemps	CN									
Epeautre	CN								CN	
Seigle										
Maïs	CN + LR									
Orge d'automne 30	LR									
Orge d'automne 40	LR									
Orge d'automne 42	LR									
Orge de printemps										
Triticale d'automne	CN						CN			
Triticale de printemps										
Avoine										
Colza d'automne	LR									
Soja	CN									
Tournesol				LR						LR
Pois		LR						LR		

CN = essais pour le catalogue national des variétés (tâche légale de la Confédération), LR = essais pour la liste des variétés recommandées de swiss granum

La branche estime que les essais variétaux sont un élément essentiel de la sélection végétale. Afin de ne pas affaiblir le système actuel en Suisse, la commission a proposé, à l'attention du comité, de poursuivre la collaboration avec Agroscope. La priorité absolue doit être accordée au blé panifiable afin de maintenir les compétences en matière de sélection dans notre pays. La décision du comité à ce sujet et la décision sur le financement sont attendues en automne 2017.

3.5.2 Commission « Marché-transformation oléagineux »

La commission « Marché-transformation oléagineux » a siégé une fois pendant l'exercice écoulé. À cette occasion, elle a adopté les conditions de prise en charge des oléagineux pour la récolte 2017, avec l'adaptation des variétés pouvant être prises en charge. Selon le règlement sectoriel de SUISSE GARANTIE, seules les variétés figurant ou ayant figuré sur les listes actuelles ou précédentes des variétés recommandées de swiss granum peuvent être prises en charge. La commission a aussi discuté de la situation de la récolte et du rapport final sur le projet de recherche sur le colza HOVLL (cf. chapitre 4.2.4). Enfin, elle a adopté la proposition des commissions techniques concernant la future organisation des essais variétaux.

3.5.3 Commissions techniques

Les commissions techniques (CT) sont chargées d'élaborer les listes des variétés recommandées et font aussi fonction de commissions d'experts pour le catalogue national, comme convenu avec l'Office fédéral de l'agriculture. Les CT ont tenu une séance pour planifier les essais culturaux servant à l'établissement et à la publication des listes recommandées de variétés. Elles ont aussi pris position, à l'attention de l'OFAG, sur les variétés à inscrire dans le catalogue national.

Suite à la demande d'Agroscope pour un financement supplémentaire de la branche en faveur de l'étude variétale, les commissions techniques ont pris position sur les solutions établies par le secrétariat de swiss granum, sur le plan technique à court et moyen terme. Les décisions prises ont ensuite été soumises à approbation au sein de la commission « Marché-Qualité céréales » resp. « Marché-Transformation oléagineux ».

Une séance de coordination a eu lieu avec les responsables cantonaux des essais, afin d'analyser les résultats de la récolte 2016, d'adapter les protocoles expérimentaux pour 2017 et d'examiner la description des variétés figurant sur la nouvelle liste recommandée des variétés de céréales. Les listes recommandées des variétés ont été établies de la même manière que les années précédentes.

3.6 Groupes de travail et groupes d'experts

3.6.1 Groupe de travail « Test de qualité blé »

Le groupe de travail « Test de qualité blé » planifie les analyses de qualité dans le cadre des essais variétaux de blé d'automne et le recensement de la qualité de la récolte de blé en découlant.

Pour le recensement de la qualité de la récolte de blé 2017, cinq variétés ont été testées dans trois régions et quatre variétés dans deux régions. Les échantillons ont été prélevés auprès de 21 centres collecteurs.

Tabelle 2: Variétés par classe et région pour le recensement de la qualité de la récolte de blé

Variété	Classe	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5
Runal	TOP	✓			✓	
CH Claro		✓	✓	✓	✓	✓
CH Camedo		✓	✓		✓	
CH Nara		✓	✓	✓	✓	✓
Arina	I			✓		✓
Zinal			✓			✓
Forel		✓		✓	✓	✓

3.6.2 Groupe de travail « Sécurité alimentaire »

Les travaux du groupe de travail « Sécurité alimentaire » sont basés sur le concept à trois échelons de gestion des risques de mycotoxines. Il s'agit des échelons suivants :

- Recommandations préventives au niveau de la production et de la prise en charge, ainsi que mention sur la liste recommandée de la sensibilité des variétés à la fusariose la plus fréquente, *Fusarium graminearum* ;
- Estimation du risque avant la récolte (modèle FusaProg d'Agroscope, résultats des observations dans les parcelles effectuées par Agroscope et swiss granum);
- Monitorage des teneurs en mycotoxine déoxynivalénol (DON) après la récolte, sur la base d'analyses d'échantillons provenant de centres collecteurs et de moulins.

Les objectifs sont les suivants : limiter le risque de contamination par *F. graminearum* grâce à des mesures préventives, définir pour les centres collecteurs des mesures adaptées à la situation avant la récolte grâce à des modèles prévisionnels et déterminer le plus rapidement possible les teneurs effectives en DON de la nouvelle récolte afin d'optimiser la gestion du risque.

Lors d'une séance, le groupe de travail « Sécurité alimentaire » a procédé à l'appréciation du risque actuel de contamination par des mycotoxines et a élaboré des recommandations pour la prise en charge des céréales. Le risque accru de contamination pronostiqué par le GT pour la récolte 2016 de céréales a été confirmé par les résultats des analyses. En raison de l'augmentation des frais de participation aux analyses des mycotoxines d'Agroscope, une diminution de l'ampleur des analyses dès la récolte 2017 a été discutée. L'avoine et le blé fourrager ne seront plus analysés à partir de cette date.

3.6.3 Groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE »

Comme son nom l'indique, le groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE » de swiss granum s'occupe des questions concernant SUISSE GARANTIE. Il a siégé une fois pendant l'année écoulée pour discuter des adaptations devant être apportées au règlement sectoriel pour les céréales, les oléagineux et leurs produits. De son côté, AMS a repris les dispositions de la législation Swissness concernant les régions frontalières. La règlementation de la provenance suisse a été adaptée au 1er janvier 2017. Outre la Suisse et la Principauté du Liechtenstein, la provenance suisse englobe aussi les enclaves douanières (Büsingen, Campione), la zone franche du Pays de Gex et de Haute-Savoie (zone franche genevoise) ainsi que les surfaces dans la zone frontalière exploitées sans interruption depuis le 1er janvier 2014 par des exploitations agricoles suisses.

Le groupe de travail a examiné la demande de la Société coopérative agricole Jura Mont-Blanc de supprimer les restrictions relatives au siège de l'exploitation agricole dans le règlement sectoriel. Il a décidé de maintenir les exigences actuelles, une augmentation de la quantité d'oléagineux et de céréales panifiables SUISSE GARANTIE n'étant pas nécessaire. Le groupe de travail craignait aussi des effets contreproductifs au niveau de la communication. Le règlement sectoriel adapté a été approuvé ensuite par le comité.

3.6.4 Groupe de travail « Importations de pain et de produits de pâtisserie »

Des efforts communs sont nécessaires pour contrer efficacement la hausse des importations de pain et de produits de pâtisserie et pour mettre en avant la provenance des matières premières et la transformation du pain suisse au point de vente. Swiss granum a élaboré un document de base à ce sujet en 2015. Sur mandat du comité, le groupe de travail a poursuivi les discussions sur les possibilités de mettre en avant la provenance des produits au point de vente ainsi que sur les produits et a défini des exigences techniques envers le pain suisse à l'attention du comité. Ces exigences servent de base à l'association Pain suisse pour sa communication. Enfin, le groupe de travail a aussi examiné des possibilités pour un financement lié aux produits de la communication en faveur du pain suisse. Aucune décision n'a encore été prise.

3.6.5 Groupes d'experts

Les groupes d'experts ont choisi les variétés de céréales panifiables et fourragères et de colza à tester. À côté de cela, le groupe d'experts « Céréales panifiables » a défini CH-Nara comme nouvelle variété standard pour les essais de blé d'automne d'Agroscope (Extenso). Quant à la variété biscuit Cambrena, elle a été retirée des essais de blé d'automne (Extenso et PER). Enfin, deux variétés standards de seigle hybride, à savoir Palazzo et Visello, ont été choisies pour les essais de seigle prévus en 2017 et 2018.

4 Autres activités

4.1 Communication

Le site Internet www.swissgranum.ch est un élément important de la communication de swiss granum envers les médias ou les représentants de la branche. 17'381 visiteurs différents ont été enregistrés au total pendant la période du 1er juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017, soit en moyenne 1'448 par mois (année précédente : 1'373), dont 60% étaient de nouveaux visiteurs et 40% des visiteurs réguliers. La durée moyenne de visite est pratiquement restée inchangée et atteint 2:32 minutes (année précédente : 2:30), alors que le nombre de pages consultées par visite a légèrement baissé à 3.5 (année précédente : 3.7). Les utilisateurs continuent donc de consulter plusieurs pages lors de leur visite. Le site Internet a commencé à être remanié pendant l'année écoulée afin de le mettre à jour, tant techniquement qu'au niveau du contenu.

Swiss granum attache une grande importance au dialogue avec les médias. Outre des réponses compétentes aux questions qui nous sont posées, nous mettons des informations sur divers sujets liés aux céréales, aux oléagineux et aux protéagineux à la disposition des journalistes. Ce service a de nouveau été beaucoup utilisé pendant l'exercice écoulé. Les communiqués de presse publiés régulièrement ont notamment rencontré un bon écho dans la presse spécialisé. Au total, 24 communiqués de presse ont été rédigés. Ils concernaient les domaines suivants : quantités récoltées (6), qualité des récoltes (7), essais variétaux et liste des variétés recommandées (5) ainsi que défense des intérêts (2) et prix (4). À l'interne, la branche a été informée en continu des envois à la presse, des prises de position ainsi que d'autres sujets d'importance. À côté de cela, swiss granum a répondu aux demandes les plus diverses de la part de l'administration, des partenaires du marché ou encore d'étudiants.

Autre élément de communication : le rapport annuel, lequel comprend, outre une rétrospective des activités de swiss granum, un vaste aperçu des statistiques pour toute la filière. Par ailleurs, des représentants de swiss granum ont été invités comme conférenciers à diverses manifestations.

4.2 Assurance de la transparence du marché

4.2.1 Offre

Comme les années précédentes, swiss granum a chargé la division Agristat de l'Union suisse des paysans (USP) de procéder à plusieurs estimations des surfaces cultivées (janvier et avril) et des récoltes (avril, mai et juin pour toutes les cultures, août pour le maïs grains). Ces chiffres servent aux partenaires de la branche pour effectuer des calculs avant la récolte.

Deux recensements ont été réalisés au moyen d'enquêtes téléphoniques pendant la récolte. 32 centres collecteurs d'un réseau représentatif ont fourni des données sur les quantités et sur la qualité de ces cultures. La quantité de récolte a été estimée à l'aide d'une extrapolation des rendements moyens ainsi que de la comparaison par rapport à l'année précédente. Les poids à l'hectolitre et les temps de chute ont permis de tirer de premières conclusions sur la qualité de la récolte.

Après la récolte respectivement après la prise en charge, les quantités de toutes les cultures réceptionnées ont été recensées auprès de tous les premiers intervenants enregistrés. Ces chiffres ont permis, d'une part, de valider les estimations de l'USP et ont servi, d'autre part, de base à la publication de la production indigène de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. À partir de ces données, swiss granum a établi le bilan d'approvisionnement qui a servi de base à la commission « Marché-qualité céréales » pour sa discussion sur l'approvisionnement en Suisse.

4.2.2 Prix

Les prix indicatifs à la récolte des céréales panifiables ainsi que les prix indicatifs des aliments fourragers et des protéagineux ont été fixés par la commission « Marché-qualité céréales » pendant l'exercice écoulé. À côté de cela, swiss granum a recensé les prix moyens à la production des oléagineux sur la base des indications de SwissOlio (prix de l'huile et des tourteaux).

4.2.3 Qualité

Qualité de la récolte

Pendant la récolte 2016, le secrétariat a procédé à plusieurs recensements de la qualité. Les premiers critères qualitatifs (poids à l'hectolitre, taux d'humidité, etc.) ont été recensés lors d'enquêtes téléphoniques auprès des centres collecteurs. Des analyses et des tests de panification ont été effectués à l'école professionnelle Richemont avec des échantillons de quatre ou cinq variétés principales par région provenant d'un réseau représentatif constitué de 21 centres collecteurs. Les résultats des tests rapides et des analyses en laboratoire ont été présentés à la Journée de la qualité du blé du 22 novembre 2016 et publiés sur www.swissgranum.ch. En résumé, on peut dire que les teneurs moyennes en protéines et en gluten humide étaient sensiblement plus élevées qu'en 2015 et dépassaient la moyenne des cinq dernières années. En revanche, les poids à l'hectolitre étaient inférieurs de 5.4 points à ceux de l'année précédente, ce qui s'est reflété dans la diminution du rendement en farine. Dans les tests de panification, ces effets se sont fait ressentir par une meilleure résistance au pétrissage des pâtes et un affaiblissement moins fort des pâtes, à savoir que les pâtes ont réagi moins sensiblement au sur-pétrissage.

La charge en mycotoxines de la récolte de céréales 2016 était plus élevée qu'au cours des deux années précédentes et une présence accrue de déoxynivalénol a été constatée. Le triticale et le blé fourrager étaient le plus touchés. Les problèmes pour les transformateurs ont peu être évités grâce aux contrôles des centres collecteurs lors de la prise en charge. Malgré la détection de mycotoxines déoxynivalénol dans pratiquement chaque échantillon de maïs grain analysé, le niveau de contamination était plutôt faible pour la récolte 2016. Le niveau de contamination en mycotoxines zéaralénone et fumonisine était également faible.

Journée de la qualité du blé

La Journée de la qualité du blé a attiré 175 personnes au total (2015: 180). Le sujet « Communiquer ensemble la valeur ajoutée » a intéressé un vaste public issu de toute la filière. Ce dernier était ainsi composé de représentants des producteurs, des centres collecteurs, du commerce ainsi que de tous les échelons de la transformation, p. ex. des moulins, et du commerce de détail. Des boulangers et des journalistes étaient notamment aussi présents ; les premiers servent d'intermédiaires avec les consommateurs finaux alors que les deuxièmes influent sur leur opinion (médias, diététiciens).

La journée était financée, d'une part, par les taxes de participation et, d'autre part, par les contributions des sponsors, des partenaires et des organisations et entreprises qui tenaient un stand. Nous profitons de l'occasion pour les remercier une nouvelle fois de leur important soutien.

4.2.4 Projet de recherche consacré au colza HOVLL

Le projet de recherche consacré au colza HOVLL (High Oleic Very Low Linolenic) a débuté en 2012 et s'est terminé en 2016. Le but est notamment d'atteindre une teneur en acide linolénique de moins de 2%. La problématique des repousses de colza et de la variation de la qualité de l'huile était aussi l'objet des recherches. Les résultats peuvent être résumés comme suit :

- De nouvelles variétés plus performantes tant en termes de qualité que de rendement ont pu être sélectionnées. Les différences de rendements avec les variétés classiques ont ainsi pu être réduites.
- Une séparation physique (chemin, haie, etc.) entre des parcelles avec du colza HOLL et classique est suffisante pour éviter une contamination croisée.
- Les températures ont une influence sur la qualité de l'huile surtout lors de la période critique, 40 à 60 jours après la floraison, lors de la formation des grains. Des nuits froides sont bénéfiques à la qualité de l'huile.

- Le rayonnement solaire lors de la floraison favorise des teneurs en acide α-linolénique plus élevée. La relation s'inverse lors de la croissance du grain.
- Un traitement herbicide de pré-levée n'a aucune influence sur la lutte contre les repousses de colza classique, à l'inverse d'un traitement avec un herbicide Clearfield® (variété tolérante à l'herbicide). Une lutte mécanique présente aussi de bons effets, bien qu'inférieurs à l'herbicide Clearfield®.

4.3 Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits

4.3.1 Montant des cotisations liées aux produits

Swiss granum était responsable de l'encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits qui sont prélevées globalement et réparties ensuite entre les organisations bénéficiaires. Les cotisations sur la récolte 2016 ont été fixées aux assemblées des délégués de swiss granum, de la FSPC, de l'USP, de la CI Épeautre, de Bio Suisse et de la FMS. Les cotisations restent inchangées par rapport à l'année précédente, à l'exception de celles pour le fonds d'allègement du marché de la FSPC (plus CHF 1.- / t).

Illustration 4 : **Cotisations liées aux produits de la récolte 2016 (CHF. / t)**

		Cotisations prélevées par les premiers intervenants			Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation	
Type de cotisations / Espèces		**Céréales fourragères et protéagineux**	**Céréales panifiables**		**Colza**	**Tournesol et soja**
Cotisations de la production	Cotisation de base FSPC	0.60	0.60		0.60	0.60
	Cotisation swiss granum	0.30 [1]	0.30 [1]		0.30 [1]	0.30 [1]
	Union Suisse des Paysans	0.30	0.30		0.30	0.30
	Fonds d'allègement du marché FSPC		7.50			
	Fonds promotion céréales		0.50			
	Association de l'huile de colza suisse				5.00	
	Pool de production oléagineux				10.00	10.00
	Cotisation IG Dinkel [2]		– – /10.00 [2]			
	Sous-total production	**1.20**	**9.20 / 19.20 [2]**		**16.20**	**11.20**
Commerce et transformation	Cotisation swiss granum	0.35	0.35 [3]		0.35	0.35
	Fonds promotion céréales FMS		0.20 [3]			
	Association de l'huile de colza suisse				1.00	
	Pool de production oléagineux				5.00	5.00
	Sous-total commerce et transformation	**0.35**	**0.55**		**6.35**	**5.35**
Total		**1.55**	**9.20 [4] / 19.20 [4] 9.75 / 19.75 [5]**		**22.55**	**16.55**

[1] Les +0.05 CHF / t sont payée par la FSPC pour la récolte 2016.

[2] uniquement pour l'épeautre (IP-SUISSE et autre)

[3] Les 0.35 CHF / t et les 0.20 CHF / t pour céréales panifiables IP-SUISSE sont payée par IP-SUISSE.

[4] uniquement pour les céréales panifiables resp. l'épeautre IP-SUISSE

[5] uniquement pour l'épeautre (exkl. l'épeautre IP-SUISSE)

4.3.2 Prélèvement des cotisations liées aux produits

Tous les premiers intervenants étaient chargés de prélever et de transmettre les déductions et les suppléments sur les céréales panifiables et fourragères ainsi que sur les protéagineux. Il s'agit donc autant des centres collecteurs que des moulins transformant des céréales panifiables, des fabricants d'aliments fourragers et des huileries achetant la matière première directement auprès des producteurs. Les agriculteurs vendant leur marchandise directement à un engraisseur sont également considérés comme premiers intervenants.

Les cotisations prélevées sur le colza, le tournesol et le soja étaient directement prélevées par les huileries ou les autres entreprises de transformation (installations d'estérification pour le colza; extruder, expander et toaster pour le soja), notamment au sein du pool de production oléagineux.

4.4 Affiliations / représentations externes

4.4.1 Approvisionnement économique du pays

L'approvisionnement économique du pays assure la disponibilité des marchandises et des prestations de service indispensables au bon fonctionnement d'une économie et d'une société modernes. L'organisation de l'approvisionnement économique du pays se compose de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique (OFAE) du pays (organe d'état-major) et d'une organisation de milice comprenant près de 300 cadres de l'économie privée et d'autres branches de l'administration.

L'organisation de milice est subdivisée en six domaines spécialisés : énergie, alimentation, produits pharmaceutiques, logistique, TIC (technologie de l'information et la communication) et industrie. Le domaine de l'alimentation a été réorganisé pendant l'année écoulée et comprend à présent quatre subdivisions :

- données et analyses,
- fondamentaux de la production,
- production et transformation,
- distribution.

Le domaine alimentation a pour tâche de planifier et garantir l'approvisionnement du pays en aliments vitaux lors d'une pénurie grave. En tant que cadre, le directeur de swiss granum est membre de l'organisation de l'approvisionnement économique du pays (domaine alimentation, production et échelon de transformation 1 SPET[1]). Il représente aussi swiss granum dans le groupe d'accompagnement Optimisation de la production agricole pour l'alimentation en temps de crise de l'OFAE.

Les scénarios à même de déclencher une importante pénurie en Suisse définis par la conférence du domaine l'année précédente ont été discutés aux séances des sections. Il s'agissait d'estimer à quelle durée de pénurie de denrées alimentaires il fallait s'attendre. Autre sujet de discussion : l'analyse des risques en matière d'alimentation servant de base à l'examen de la stratégie de l'approvisionnement économique du pays.

4.4.2 Commission « Oléagineux » de la FSPC

La commission « Oléagineux » de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) s'occupe du marché des oléagineux et notamment du pool de production oléagineux. Swiss granum participe aux séances comme invité.

La commission « Oléagineux » a siégé deux fois. Elle a notamment abordé les sujets et pris les décisions ci-après :

- Discussion sur la situation du marché y compris sur la commercialisation et les mesures de désengorgement du marché (entreposage) sur la base de la situation de la récolte 2015 / 2016 ;
- Élaboration d'une proposition de budget et de cotisations pour la récolte 2017
- Fixation des contributions de soutien 2017 / 2018,
- Contrôle des inscriptions pour la récolte 2018 (quantités attribuées).

4.4.3 Groupe de travail « Semences de céréales » de swisssem

La séance du groupe de travail «Semences de céréales» de swisssem permet de procéder à un échange d'informations entre les partenaires du marché des semences. Outre la transmission d'informations sur les ventes et les prix des semences de la récolte 2017, un échange a eu lieu sur les essais variétaux 2017.

[1] Avant : division culture végétale, section production végétale

4.4.4 Agro-Marketing Suisse (AMS)

AMS est propriétaire de la marque de garantie SUISSE GARANTIE. Quant à swiss granum, elle est responsable de la mise en œuvre concrète des directives du règlement sectoriel des céréales et des oléagineux. Les tâches opérationnelles concernant la mise en œuvre sont du ressort du groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE ». Les intérêts de la branche sont représentés au comité et dans la commission technique « SUISSE GARANTIE » d'AMS par Pierre-Yves Perrin de la Fédération suisse des producteurs de céréales.

Le nombre d'entreprises du groupe de produits «céréales et oléagineux» certifiées SUISSE GARANTIE a constamment augmenté ces dernières années. En 2017, 198 exploitations de ce groupe de produits ont pu utiliser la marque de garantie d'AMS. Le nombre d'exploitations agricoles autorisées à produire selon les directives SUISSE GARANTIE a évolué différemment selon les cultures.

Tableau 3 : évolution du nombre d'exploitations agricoles autorisées à produire sous SUISSE GARANTIE

Produit	Nombre de producteurs						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Céréales panifiables	7'185	7'150	7'066	6'864	7'153	7'276	7'199
Colza	6'650	6'560	6'357	6'530	6'506	6'281	6'050
Tournesol	1'445	1'415	1'575	1'532	1'710	1'876	2'028
Soja	-	-	-	-	455	478	500

Source: Agrosolution

4.4.5 Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) / Forum Recherche Ackerbau Grandes Cultures (FRAG)

La Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) est un réseau national consacré à l'échange d'informations et de connaissances dans tous les domaines des grandes cultures. L'organisation favorise la coordination d'activités dans l'intérêt de ses membres. Le Forum Ackerbau – Grandes Cultures (FRAG) garantit que les attentes des partenaires du marché envers la recherche sur les grandes cultures soient relayées efficacement auprès des organes en charge de la recherche chez Agroscope. Le directeur de swiss granum est membre du comité de la PAG-CH ainsi que délégué du FRAG et y représente les intérêts de la branche des céréales, des oléagineux et des protéagineux.

L'organisation du quatrième séminaire national consacré aux grandes cultures a été planifiée lors de plusieurs séances du comité de la PAG-CH. 72 resp. 104 (2016 : 65 resp. 95) personnes ont finalement participé à cette manifestation qui s'est déroulée le 23 et 24 janvier 2017 et était placée sous le titre « Connaître le sol et le protéger pour une production durable et de qualité ». Enfin, le FRAG a discuté des demandes de recherche soumises pour le programme de travail 2018 à 2021 et les a classées par ordre de priorité à l'attention d'Agroscope lors d'une séance.

4.4.6 Forum Production porcine

De manière similaire au FRAG (voir chapitre précédent), le forum Production porcine veille à ce que les demandes des partenaires du marché envers la recherche dans le domaine de la production porcine soient défendues efficacement auprès des organes d'Agroscope. Le directeur de swiss granum est membre de ce forum. Lors d'une séance, des informations ont été données sur des projets de recherche actuels.

4.4.7 Groupe d'innovation pour les céréales et les produits de boulangerie

Le groupe d'innovation pour les céréales et les produits de boulangerie a été créé en 2015 et regroupe des représentants de la production, de la transformation, de l'économie et des hautes écoles en vue de traiter des questions communes. L'objectif est d'identifier des projets de recherche et de les mettre ensuite en œuvre en commun, p. ex. sous forme de projet de la CTI. La plate-forme Swiss Food Research accueille ce

groupe dirigé par la ZHAW. Le directeur de swiss granum y représente la branche. Des informations sur divers projets ont été données au cours de deux séances, ce qui a suscité un échange de vues actif entre les membres. L'étude de positionnement de l'association Pain suisse ainsi que les activités de communication en faveur du pain suisse ont aussi été présentées.

4.4.8 Association Stratégie Qualité

Pendant l'année écoulée, swiss granum est devenue membre de la nouvelle Association Stratégie Qualité. Le but de cette dernière est de coordonner, de promouvoir et de mettre en œuvre les objectifs de la charte relative à la stratégie Qualité du secteur agroalimentaire suisse. Pour ce faire, l'association souhaite donner un visage à la charte et identifier et traiter des sujets liés à la réputation et au profil.

5 Mandats

Swiss granum tient les secrétariats des associations Huile de colza suisse et Pain suisse sur mandat.

5.1 Association Huile de colza suisse ACS

5.1.1 Composition

L'association se compose de représentants des diverses organisations de la chaîne de création de valeur ajoutée de l'huile de colza (producteurs, transformateurs, commerce de détail). Sa composition est disponible sous www.colza.ch.

5.1.2 Promotion des ventes

La Confédération soutient des projets de promotion des ventes de produits indigènes de façon subsidiaire à hauteur d'au maximum 50% des coûts du projet, pour autant que la branche puisse réunir les fonds propres nécessaires. Les fonds propres de l'association sont générés par les contributions de communication des membres de la branche. Celles-ci se composent de la contribution des producteurs de CHF 5.-/tonne de colza et de la contribution du commerce et de la transformation de CHF 1.-/tonne de colza.

Dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles, l'association s'occupe de la communication et du marketing du colza suisse, dans l'intérêt de tous les membres. L'objectif est de maintenir le bon degré de notoriété et de promouvoir, de la sorte, les ventes d'huile de colza suisse et d'huile de colza HOLL.

Le secrétariat de swiss granum élabore et met en œuvre les projets de promotion des ventes en collaboration avec des partenaires externes et l'agence wapico sur mandat du comité, lequelle accompagne la réalisation des mesures.

5.1.3 Mesures 2016

Une étude de positionnement a été réalisée pour l'huile de colza suisse en collaboration avec l'institut de recherche en marketing LINK en automne 2015. Cette étude a montré que l'huile de colza était certes bien implantée en Suisse, mais qu'elle arrivait plutôt à la troisième place concernant l'utilisation (après l'huile d'olive et de tournesol). Cela était surtout dû au fait que les consommateurs possédaient généralement peu de connaissances sur l'huile de colza et que les caractéristiques principales de cette dernière n'étaient pas suffisamment connues. Si l'huile de colza était perçue comme produit suisse, elle présentait en revanche un profil peu marqué, notamment pour ce qui est du goût et des nombreuses possibilités de l'utiliser. Les conclusions de l'étude ont été prises en compte dans le plan de mesures 2016. Pendant l'année écoulée, l'accent a notamment été mis sur l'utilisation polyvalente de l'huile de colza suisse ainsi que sur l'information et la formation sur les divers types d'huile. Pour ce faire, la brochure a été remaniée et complétée avec la grille d'utilisation. Cette dernière a servi de base au travail d'information sur l'utilisation de l'huile de colza suisse.

Illustration 5: Grille d'utilisation de l'huile de colza

Source: Association Huile de colza suisse

La campagne d'affiches a été réalisée pour la première fois avec un seul sujet (« cuisiniers »). L'objectif était, d'une part, de générer un meilleur effet de reconnaissance avec une présence accrue à proximité du point de vente et, d'autre part, de mettre plus l'accent sur l'huile comme produit et sur son utilisation. Une campagne dans la presse écrite et sur Internet a été réalisée en complément. La campagne dans la presse écrite s'est limitée aux magazines de cuisine et la collaboration a été approfondie avec des partenaires choisis. Des mesures combinées presse écrite / Internet ont été réalisées avec les magazines « Cuisine de saison » en Suisse occidentale et « Kochen » en Suisse alémanique. Une brochure contenant des informations générales et une grille d'utilisation ainsi que de délicieuses recettes à base d'huile de colza a pu être collée sur la couverture du magazine « Kochen ». Le paquet de mesures a été complété par un concours. Ce dernier soutenait une autre mesure : une brochure adaptée publiée comme annonce dans le magazine « Landliebe ».

Illustration 6: Sujet « Cuisinier » de la campagne publicitaire en faveur de l'huile de colza

Source: Association Huile de colza suisse

Les activités de relations publiques se sont aussi concentrées sur le travail d'information. En collaboration avec la Fondation suisse de cardiologie, un envoi comprenant des couverts à salade au nom de la marque et une brochure adaptée avec une grille d'utilisation a été adressé à 50'000 personnes. En outre, un publireportage portant le titre « L'huile de colza – le bon choix pour chaque usage » a été élaboré en collaboration avec deux diététiciennes. Ce publireportage a paru dans le magazine des diététiciens « SVDE ASDD Info ».

La collaboration avec les partenaires a été intensifiée dans le domaine de la promotion des ventes. L'accent a été mis sur la proximité avec le point de vente. L'élément central de toutes les mesures était, là aussi, la diversité des types d'huile de colza et de leur utilisation, le but étant de combler la lacune constatée dans l'étude de positionnement. Quant à la coopération éprouvée avec Coop, elle a été poursuivie et une action de promotion des ventes a été réalisée dans différents canaux en automne. Parmi ces canaux, citons les messages diffusés dans les magasins, les stops-rayons, les étiquettes de col de bouteille, une lettre d'information en ligne et une bannière coop.ch. Le nombre de participants au concours et de visiteurs générés de la sorte sur www.colza.ch a pu être fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

Les actualisations en continu, l'intégration de toutes les mesures de communication (p. ex. concours), les actions interactives et la création de liens avec les partenaires ont permis d'augmenter l'attrait du site www.colza.ch pendant l'année. Comparativement à l'année précédente, la durée moyenne des visites a été presque multipliée par deux et le nombre de visiteurs par plus de huit. Les nouveaux contenus informatifs (grille d'utilisation, etc.) ont convaincu le public. Les visiteurs sont intéressés et restent plus longtemps sur le site.

5.2 Association Pain suisse APS

5.2.1 Composition

Les membres de l'association Pain suisse sont la Fédération des meuniers suisses, la Fédération suisse des producteurs de céréales et l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs.

5.2.2 Promotion des ventes

L'association s'occupe du marketing et de la communication en faveur du pain suisse dans l'intérêt de ses membres (producteurs, meuniers, boulangers) dans le cadre de l'Ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles de la Confédération. Il s'agit notamment d'augmenter la notoriété du pain et des articles de boulangerie en tant que produits sains et traditionnels auprès de la population et de promouvoir, de la sorte, les ventes de pain suisse. Les fonds propres de l'association sont générés par les cotisations annuelles des membres et des branches qu'ils représentent.

Le secrétariat de swiss granum conçoit et réalise les projets de promotion des ventes en collaboration avec des partenaires externes sur mandat du comité, lequelle accompagne la mise en œuvre des mesures.

5.2.3 Mesures 2016

Conformément aux résultats de l'examen de la stratégie effectué en 2015, un changement de marque et une modification du nom de l'ancienne Information suisse sur le pain en association Pain suisse ont eu lieu pendant l'année écoulée. Les changements ont été mis en œuvre dans tous les canaux (site Internet, tous les réseaux sociaux, courrier électronique, etc.). La réorientation a nécessité un important travail conceptuel pour une grande partie des mesures. Le site Internet www.painsuissse.ch est devenu une plate-forme d'information interactive, intégrant un blogue et les réseaux sociaux. Cela permet un contact direct avec les groupes cibles et un échange par les canaux de communication viraux (p. ex. Facebook, Twitter).

Illustration 7: Nouvelle marque de communication « Pain suisse »

Douze plates-formes de réseaux sociaux ont été établies avec la nouvelle marque (Facebook, Twitter, Google+, Instagram, YouTube, LinkedIn). Tous les canaux existent en deux langues. Le nouveau site Inter-

net constitue la plate-forme centrale de communication pour le pain suisse et regroupe toutes les activités sur les réseaux sociaux. Il remplit les exigences envers l'optimisation des moteurs de recherche (Search Engine Optimisation SEO) et l'intégration de réseaux sociaux, d'analyses, de monitorages et de lettres d'information. Les contenus existants ont été restructurés, adaptés et élargis conformément aux besoins. Le site Internet a aussi été complété avec des pages d'accueil spécifiques aux groupes cibles (consommateurs, faiseurs d'opinion, branche, campagnes) et avec une connexion avec la communication interne. Les nouvelles plates-formes ont été administrées en permanence et de nouveaux posts, photos, vidéos, contributions, etc. ont été publiés chaque semaine.

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle identité, des lettres d'information ont été régulièrement envoyées aux consommateurs (12x/an), à la branche (6x/an) et aux médias (selon les besoins). Elles visaient à présenter les contenus attrayants du site Internet, du blog, des pages d'accueil et de la campagne, ce qui a engendré une augmentation du nombre de visiteurs dans les canaux en question. Le nombre d'abonnés a aussi pu être augmenté de la sorte. Quant à l'envoi effectué tous les deux mois à la branche, il a permis de renforcer le positionnement du pain suisse. La lettre d'information s'est avérée être l'un des canaux les plus efficaces et les plus importants pour le dialogue avec les groupes cibles. L'association a ainsi pu atteindre les consommateurs et la branche de façon plus directe, plus rapide et meilleure marché que par d'autres canaux.

Pendant l'année écoulée, l'association a lancé une campagne sur les réseaux sociaux placée sous le titre « Le pain suisse. Notre pain ». Le pain suisse et les pains des différentes régions impliquées étaient au centre de la campagne. Des émotions et la participation active des consommateurs ont été suscité à l'aide d'histoires concernant toute la filière. Pour ce faire, des formats très différents ont été utilisés (reportages longs, courts, dynamiques ; listicles, vidéos explicatives, graphiques informatifs dynamiques, etc.). La filière entière du pain a été présentée de la sorte et la valeur du pain suisse a été mise en avant. Le déroulement d'une campagne régionale était le suivant :

- Chaque région a reçu une propre page d'accueil sur le site Internet regroupant tous les canaux.
- Toutes les contributions, vidéos, articles, recettes, etc. sur la région en question y sont présentés de manière claire.
- De la publicité est faite pour la région au moyen de la lettre d'information, des posts sur les réseaux sociaux, des vidéos et des recettes (pains cantonaux et autres pains typiques de la région).

La communication par vidéo fait partie de la campagne de communication et a enrichi le contenu sur les réseaux sociaux, augmentant encore la notoriété de l'association ainsi que des céréales, de la farine et du pain suisses. En 2016, l'association a produit 46 (23 f, 23 a) vidéos.

Illustration 8: Images fixes choisies de la campagne vidéo pour le pain suisse

Source: Association Pain suisse

Une interaction très réussie avec la communauté a eu lieu à l'aide d'un calendrier de l'avant permettant de gagner chaque jour un joli prix. Ce calendrier de l'avant a permis de fédérer une base solide de fans à la fin 2016. Cette base peut à présent être développée afin d'assurer la constance des lecteurs du site Internet et des contenus du blogue.

En collaboration avec la plate-forme pour les écoles Kiknet, des leçons prêtes à être imprimées, des idées de leçons et des fiches imprimables sur le sujet « Du grain au pain » ont été élaborées (niveaux primaire et secondaire). Les documents peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet de l'association. Quant aux cours sur le pain organisés en collaboration avec l'école professionnelle de Richemont, ils ont de nouveau eu lieu en 2016. Le pain a fait l'objet d'un cours d'une demi-journée dans le cadre de la formation des hôteliers-restaurateurs diplômés EH/SHL.

En automne 2016, l'institut Link a réalisé une étude de marché approfondie sur mandat de l'association. Il s'agissait de procéder à une évaluation initiale du comportement d'achat et de consommation ainsi que de la manière dont le pain suisse est perçu. Les principaux résultats peuvent être téléchargés sur le site Internet www.painsuisse.ch. Ils ont aussi été présentés à la Journée de la qualité du blé de swiss granum.

5.3 Projets en collaboration avec Agro-Marketing Suisse (AMS)

L'association Huile de colza suisse et l'association Pain suisse sont membres d'AMS. Elles étaient représentées dans les organes de cette dernière par le secrétariat de swiss granum ou de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC).

- Comité — Pierre-Yves Perrin
- GT AMS Ecoles — Martina Pieren
- GT Evénements/foires en CH et à l'étranger — Martina Pieren
- GT Communication SUISSE GARANTIE — Stephan Scheuner, Pierre-Yves Perrin
- GT Etudes de marché et contrôles marketing — Martina Pieren
- GT Coordination du marketing — Stephan Scheuner, Pierre-Yves Perrin
- Commission technique SUISSE GARANTIE — Pierre-Yves Perrin

SUISSE GARANTIE, la marque de garantie d'AMS, distingue des aliments dont les matières premières sont entièrement produites et transformées en Suisse. Tous les produits arborant la marque sont soumis à un vaste contrôle et à une certification. Le message central de la marque renforce la provenance Suisse et la rend visible.

6 Statistiques

6.1 Surfaces de production

Tableau 4: Surfaces de production (ha)

Culture	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Blé panifiable[1]	78'198	77'853	74'446	76'740	77'334	76'298	75'654	75'775
dont semé en automne	76'321	76'657	72'940	74'986	74'755	72'170	73'702	74'418
dont semé au printemps	1'877	1'196	1'506	1'754	2'579	4'128	1'952	1'357
Epeautre	3'288	4'136	4'164	3'680	3'250	3'628	3'985	4'610
Seigle	2'495	2'248	1'928	1'771	1'861	1'924	1'928	1'985
Autres céréales panifiables	141	138	196	223	237	138	164	555
Céréales panifiables	**84'122**	**84'375**	**80'734**	**82'414**	**82'682**	**81'988**	**81'731**	**82'925**
Blé fourrager[2]	9'732	9'057	9'089	8'647	8'317	8'344	8'309	8'100
Orge	30'891	28'949	28'336	28'454	28'574	27'125	28'548	28'597
dont semé en automne	29'184	27'664	26'943	27'117	26'920	25'682	27'248	27'337
dont semé au printemps	1'707	1'285	1'393	1'337	1'654	1'443	1'300	1'260
Avoine	1'917	1'789	1'682	1'642	1'675	1'590	1'587	1'550
Triticale	9'279	10'274	9'708	9'433	9'147	8'269	8'252	8'723
Maïs grain[3]	16'713	15'208	15'553	16'162	15'173	15'713	12'564	14'136
Autres céréales fourragères	189	170	170	182	207	182	196	221
Céréales fourragères	**68'720**	**65'448**	**64'538**	**64'518**	**63'093**	**61'223**	**59'456**	**61'327**
Céréales	**152'842**	**149'823**	**145'271**	**146'932**	**145'775**	**143'211**	**141'187**	**144'252**
Pois protéagineux	3'715	3'483	3'496	3'473	3'619	3'759	4'355	4'559
Féverole	259	274	319	305	426	493	556	646
Lupins	62	59	44	49	66	77	105	115
Protéagineux								678
Colza [4]	**4'035**	**3'816**	**3'859**	**3'827**	**4'111**	**4'329**	**5'016**	**5'998**
Tournesol	21'434	21'806	22'209	22'097	22'244	23'184	23'432	21'037
Soja	3'654	3'563	3'323	3'526	3'959	3'957	4'568	4'896
Autres oléagineux	1'108	1'087	1'123	1'085	1'407	1'496	1'719	1'777
Oléagineux	156	178	188	208	248	182	172	207
Fruits indéhiscents	**26'352**	**26'634**	**26'843**	**26'916**	**27'858**	**28'819**	**29'891**	**27'917**

[*] provisoire
[1] Classes Top, I, II, III et biscuit
[2] Blé fourrager selon la liste des variétés recommandées
[3] Surface effectivement récoltée comme maïs grain (correction en 2010, 2013, 2015, 2016)
[4] jusqu'à 2012 y compris MPR

Source: Office fédéral de la statistique, relevés structurels agricoles / Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

6.2 Parts de marché de diverses cultures

Tableau 5: Parts de marché des variétés de blé par classe (%)

Classe	Variété	Part dans la classe 2015	Part dans la classe 2016	Part dans la classe 2017	Part dans le blé 2015	Part dans le blé 2016	Part dans le blé 2017
Top	CH Nara	16.7	23.7	31.9	7.6	11.0	14.6
	CH Claro	28.4	24.2	16.9	13.0	11.2	7.8
	CH Camedo	16.0	15.9	11.2	7.3	7.3	5.1
	Siala	8.5	6.0	7.0	3.8	2.8	3.2
	Runal	7.7	6.5	6.5	3.5	3.0	3.0
Classe I	Forel	41.3	36.4	31.3	14.6	12.6	10.8
	Arina	17.9	15.6	18.8	6.3	5.4	6.5
	Simano	11.8	14.0	11.3	4.2	4.9	3.9
	Zinal	16.4	12.9	11.2	5.8	4.5	3.9
Classe II	Ludwig	46.2	44.9	51.5	4.6	4.9	5.7
	Levis	27.0	23.2	24.6	2.7	2.6	2.7
	Rainer	17.9	16.6	9.1	1.8	1.8	1.0
Classe III	Cambrena	72.4	92.7	94.4	0.6	0.1	0.1
	Manhattan	27.6	7.3	5.4	0.2	-	-
Biskuit					**92.2**	**92.3**	**91.9**
	Mulan	44.8	51.1	36.6	3.5	3.9	3.0
Total blé panifiable	Papageno	37.6	29.5	31.3	2.9	2.3	2.5
Blé fourrager	Sailor	-	4.9	18.8	-	0.4	1.5
	Bockris	14.5	13.0	6.6	1.1	1.0	0.5
					7.8	**7.7**	**8.1**
	CH Nara	16.7	23.7	31.9	7.6	11.0	14.6
Total blé fourrager	CH Claro	28.4	24.2	16.9	13.0	11.2	7.8

* chiffres y.c. ventes de semences des céréales de printemps jusqu'au 30 avril 2017 (y compris bio)

Source: swisssem

Tableau 6: Parts de marché des variétés d'orges (%)

	Variété	Part de la variété 2013	Part de la variété 2014	Part de la variété 2015	Part de la variété 2016	Part de la variété 2017
Orge d'automne à 6 rangs	KWS Meridian	17.3	31.2	31.9	34.6	37.1
	Semper	30.7	26.9	20.7	17.9	15.5
Part de l'orge à 6 rangs		**70.7**	**68.7**	**69.7**	**72.9**	**72.0**
Orge d'automne à 2 rangs	KWS Cassia	9.9	14.1	19.5	18.7	22.8
	Caravan	19.2	15.8	10.1	5.9	4.5
Part de l'orge à 2 rangs		**29.3**	**31.3**	**30.3**	**27.1**	**28.0**

Ventes de semences d'orge au 30 avril 2017 (y compris bio)

Source: swisssem

Tableau 7: Parts de marché des variétés de triticale (%)

Variété	Part de la variété 2013	Part de la variété 2014	Part de la variété 2015	Part de la variété 2016	Part de la variété 2017
Larossa	-	-	-	5.1	39.5
Cosinus	44.7	41.4	36.9	36.3	25.7
Trialdo	-	9.2	18.0	34.2	23.9
Tarzan	-	23.0	30.7	18.8	8.7

Ventes de semences de triticale au 30 avril 2017 (y compris bio)

Source: swisssem

6.3 Production indigène

6.3.1 Aspects quantitatifs

Tableau 8: Rendements moyens (dt/ha)

Céréales panifiables	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016***
Blé d'automne	59.2	60.0	57.7	62.5	58.1	53.6	62.7	60.7	44.1
Blé de printemps	50.2	50.5	51.0	51.8	49.0	49.1	53.2	49.0	34.7
Epeautre	39.4	37.9	38.9	44.3	37.4	37.8	43.4	36.0	30.3
Seigle	60.1	63.6	61.0	66.1	59.2	55.1	67.2	61.8	42.4
Amidonnier, engrain	39.3	37.9	38.9	44.3	38.4	38.4	38.4	36.4	30.3
Méteil de céréales panifiables	60.2	63.6	61.1	65.3	57.5	52.9	53.6	51.9	42.4
Millet		28.7	28.8	25.1	23.9	25.0	22.0	21.1	21.1
Céréales fourragères	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016***
Blé fourrager	71.1	71.1	64.8	77.1	65.8	64.3	72.4	67.0	48.4
Orge d'automne	61.3	64.9	60.5	65.3	65.3	58.8	74.8	70.0	56.3
Orge de printemps	47.9	51.1	51.8	52.4	53.3	39.5	62.6	55.0	36.9
Triticale	50.9	55.0	49.9	51.8	53.4	47.4	53.1	49.0	42.2
Avoine	59.0	60.7	56.8	63.9	58.5	55.1	61.0	60.5	41.5
Méteil de céréales fourragères	50.4	50.9	51.9	59.5	53.3	39.2	64.1	57.6	42.3
Maïs grain [1]	97.0	104.1	94.3	97.3	90.7	100.9	107.8	89.9	101.8
Protéagineux	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016***
Pois protéagineux	38.8	39.1	41.7	40.3	37.8	34.0	37.4	34.5	19.8
Féverole	33.9	32.0	31.0	36.9	31.0	25.7	29.0	26.5	26.2
Lupins	31.1	31.1	32.3	33.9	31.1	29.5	32.0	29.5	19.4
Oléagineux	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016***
Colza	30.1	31.3	31.1	33.3	31.2	32.6	40.5	37.1	34.2
Tournesol	27.6	32.3	29.8	29.8	26.2	21.8	24.6	21.4	26.6
Soja	29.1	27.1	28.3	29.4	28.1	25.3	25.9	23.6	25.3
Lin		23.9	24.3	25.9	26.4	23.1	26.4	24.5	21.1
Courges	28.9	29.2	29.1	31.0	29.1	26.1	6.8	7.1	

* provisoire
[1] Les rendements du maïs grain des années 2011 à 2015 ont été révisés au mois de décembre 2016.

Source: Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Tableau 9: Production utilisable de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (t)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Blé panifiable [1]	376'028	405'729	393'307	392'315	362'454	387'617	292'937
Epeautre [2]	12'826	17'408	12'550	11'230	12'947	12'947	12'100
Seigle	10'072	8'086	7'699	8'889	3'179	11'179	7'831
Autres céréales panifiables [3]	467	656	708	895	445	553	2'259
Céréales panifiables (propre à la panification)	**399'393**	**431'879**	**414'264**	**413'329**	**379'025**	**412'296**	**315'127**
Blé panifiable (déclassé, impropre à la panification) [4]	58'034	42'944	34'604	4'753	96'349	1'103	25'130
Autres céréales panifiables (impropre à la panification)	5'865	4'887	3'286	1'420	11'448	1'013	1'333
Blé fourrager	57'024	68'391	55'217	51'976	59'089	54'452	37'917
Orge	169'920	179'355	179'825	160'656	196'951	193'737	154'460
Avoine	7'948	7'678	7'824	6'863	7'773	7'001	5'774
Triticale	56'705	60'352	53'432	48'847	48'968	48'270	34'537
Méteil de céréales fourragères	883	1'010	967	812	1'167	1'127	935
Maïs grain [5]	142'858	151'290	146'505	153'000	169'000	113'000	143'907
Céréales fourragères	**499'237**	**515'907**	**481'660**	**428'327**	**590'745**	**472'770**	**403'993**
Semences de céréales panifiables	15'837	16'150	17'113	17'011	16'664	16'125	16'125
Semences de blé panifiable	14'713	15'157	16'196	16'000	15'535	14'987	14'987
Semences d'autres céréales panifiables	1'124	993	917	1'011	1'129	1'138	1'138
Semences de céréales fourragères	9'118	8'440	8'641	8'353	7'637	7'768	7'768
Semences de blé fourrager	1'670	1'692	1'669	1'522	1'317	1'251	1'251
Semences d'autres céréales fourragères	7'448	6'748	6'972	6'831	6'320	6'517	6'517
Semences de céréales	**24'955**	**24'590**	**25'754**	**25'364**	**24'301**	**23'893**	**23'893**
Production utilisable de céréales	**923'585**	**972'376**	**921'678**	**867'020**	**994'071**	**908'959**	**743'013**
Pois protéagineux	14'537	14'089	13'140	12'299	14'074	15'033	9'021
Féverole	851	1'177	946	1'095	1'430	1'472	1'691
Lupins	189	148	152	196	245	311	224
							1'813
Protéagineux	**15'577**	**15'414**	**14'238**	**13'590**	**15'749**	**16'816**	**12'749**
Colza (y compris MPR)	67'900	74'000	68'977	72'510	93'945	87'004	71'900
Tournesol	10'600	9'900	9'248	8'641	9'730	9'789	13'007
Soja	3'076	3'300	3'050	3'553	3'882	4'054	4'500
Autres oléagineux (par ex. lin, courges)	400	504	563	495	**385**	**333**	**352**
Oléagineux	**81'976**	**87'704**	**81'838**	**85'199**	**107'942**	**101'180**	**89'759**
Total céréales, protéagineux, oléagineux	**1'021'138**	**1'075'494**	**1'017'754**	**965'809**	**1'117'762**	**1'026'955**	**845'521**

* provisoire
[1] sans quantité déclassée selon FSPC
[2] 2011: y compris chevauchement de 2'000 t
[3] dès 2016 y compris sarrasin, avoine, maïs et orge
[4] quantités déclassées selon FSPC
[5] Les rendements du maïs grain des années 2011 à 2015 ont été révisés au mois de décembre 2016
[6] dès 2016 y compris pavot, carthame et caméline

Source: Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

6.3.2 Aspects qualitatifs

Tableau 10: Blé panifiable par classe en t et %

Classe	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%
TOP	164‘285	40.5	179'348	45.6	181'127	46.2	164‘285	40.5	179'348	45.6	181'127	46.2
Classe I	167‘400	41.3	155'356	39.5	158'021	40.3	167‘400	41.3	155'356	39.5	158'021	40.3
Classe II	63‘042	15.5	48'770	12.3	45'014	11.5	63‘042	15.5	48'770	12.3	45'014	11.5
Classe III	4‘774	1.2	2'360	0.6	1'481	0.4	4‘774	1.2	2'360	0.6	1'481	0.4
Biscuit	6‘228	1.5	7'473	1.9	6'672	1.7	6‘228	1.5	7'473	1.9	6'672	1.7
Blé panifiable	**405‘729**	**100**	**393'307**	**100**	**392'315**	**100**	**405‘729**	**100**	**393'307**	**100**	**392'315**	**100**

Tableau 11: Blé panifiable déclassé en t

Classe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOP	10‘880	3‘017	1‘560	-	-	-	12'772	-
Classe I	18‘183	4‘387	9‘250	-	-	-	27'106	-
Classe II	5‘761	1‘189	2‘960	-	-	-	13'186	-
Classe III	-	-	-	-	-	-	-	-
Biscuit	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**34‘824**	**8‘593**	**13‘770**	**-**	**-**	**-**	**53'067**	**-**

Source: FSPC

Tableau 12: Résultats du programme d‘analyse des mycotoxines pour les céréales panifiables de swiss granum 2007-2015

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d‘échantillons analysés	130	132	131	122	126	132	115	104	108	112
Echantillons 0 mg DON/kg	48%	50%	63%	56%	79%	32%	62%	92%	95%	66%
n =	62	66	83	69	100	42	71	96	103	74
Echantillons > 0 - 0.75 mg DON/kg	39%	43%	34%	34%	21%	49%	38%	8%	5%	26%
n =	51	57	45	41	26	65	44	8	5	29
Echantillons > 0.75 – 1.25 mg DON/kg	11%	5%	2%	7%	0%	13%	0%	0%	0%	5%
n =	14	7	2	9	0	17	0	0	0	6
Echantillons > 1.25 - 2 mg DON/kg	0%	0%	1%	1%	0%	5%	0%	0%	0%	3%
n =	0	0	1	1	0	6	0	0	0	3
Echantillons > 2 mg DON/kg	2%	2%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%
n =	3	2	0	2	0	2	0	0	0	0

> 0 s'entend supérieur à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Tableau 13: Résultats du programme d'analyse des mycotoxines pour les céréales fourragères de swiss granum 2010-2015

	Année et nombre d'échantillons analysés		< 0.2 mg DON/kg		0.2 - 0.5 mg DON/kg		0.5 - 1.0 mg DON/kg		> 1.0 mg DON/kg	
			%	n	%	n	%	n	%	n
Orge	2016	44	41	18	45	20	14	6	0	0
	2015	50	74	37	24	12	2	1	0	0
	2014	48	71	34	29	14	0	0	0	0
	2013	46	35	16	61	28	4	2	0	0
	2012	46	39	18	54	25	7	3	0	0
	2011	52	75	39	25	13	0	0	0	0
Triticale	2016	42	12	5	31	13	43	18	14	6
	2015	40	55	22	43	17	0	0	2	1
	2014	37	5	2	65	24	22	8	8	3
	2013	34	23	8	56	19	12	4	9	3
	2012	37	3	1	51	19	38	14	8	3
	2011	39	49	19	44	17	7	3	0	0
Blé fourrager	2016	39	16	6	51	20	23	9	10	4
	2015	45	84	38	16	7	0	0	0	0
	2014	37	51	19	41	15	8	3	0	0
	2013	35	60	21	34	12	6	2	0	0
	2012	40	8	3	62	25	20	8	10	4
	2011	43	53	23	44	18	3	2	0	0
Avoine	2016	16	88	14	12	2	0	0	0	0
	2015	21	90	19	10	2	0	0	0	0
	2014	15	80	12	20	3	0	0	0	0
	2013	12	83	10	17	2	0	0	0	0
	2012	12	25	3	33	4	17	2	25	3
	2011	21	57	12	43	9	0	0	0	0

n > 0 s'entend nombre d'échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Tableau 14: Résultats du programme d'analyse des mycotoxines pour le maïs-grain de swiss granum 2009-2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'échantillons analysés	56	45	44	37	35	42	37	36
Echantillons < 0.2 mg DON/kg	9%	2%	0%	3%	20%	0%	51%	3%
n =	5	1	0	1	7	0	19	1
Echantillons 0.2 - 1.0 mg DON/kg	91%	62%	89%	57%	63%	48%	43%	55%
n =	51	28	39	21	22	20	16	20
Echantillons > 1.0 mg DON/kg	0%	36%	11%	40%	17%	52%	6%	39%
n =	0	16	5	15	6	22	2	14

n > 0 s'entend nombre d'échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Illustration 9: Indices globaux de qualité des variétés de blé d'automne dans les réseaux d'essai de swiss granum et d'Agroscope

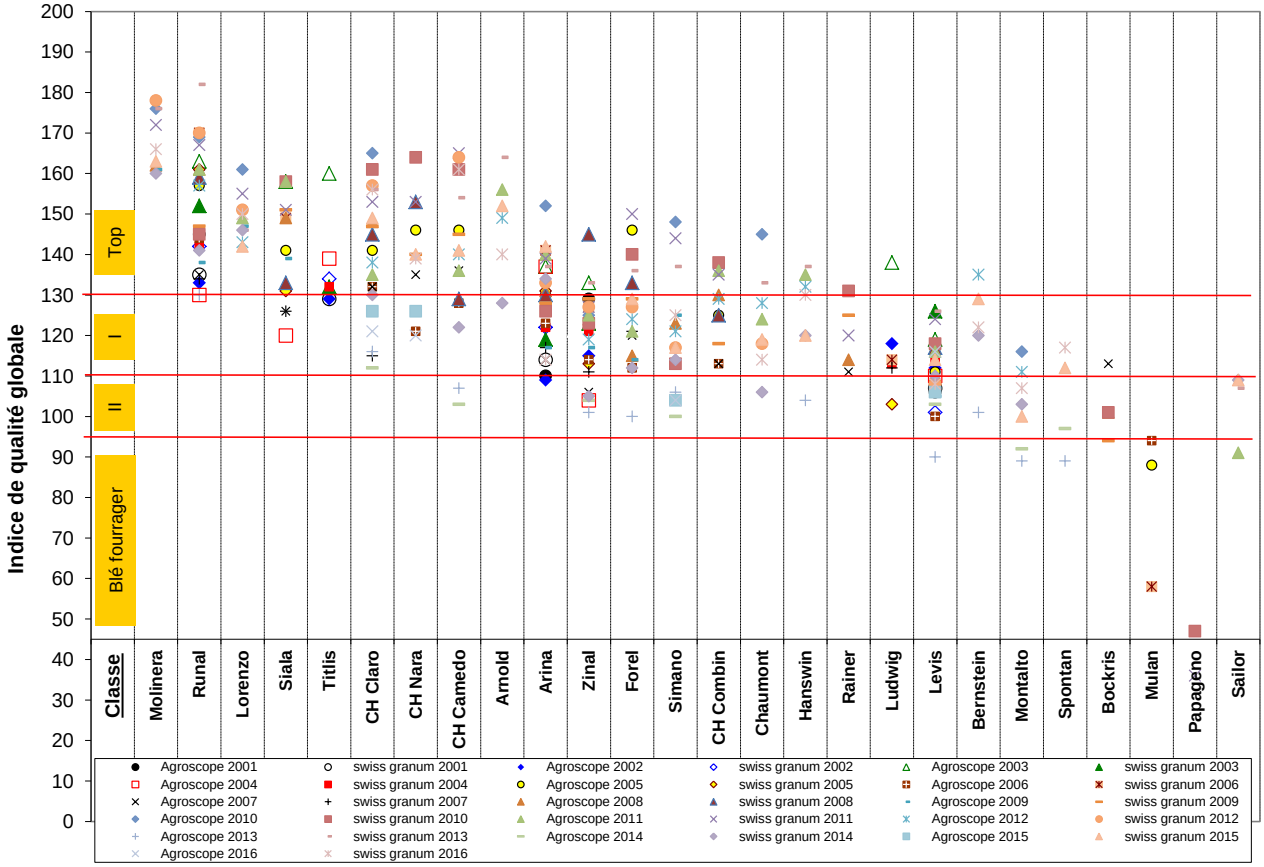

Illustration 10: Teneurs en gluten humide des variétés de blé d'automne dans les essais variétaux (%)

Classe	Top							I							II				
	Molinera	Runal	Lorenzo	CH Claro	CH Nara	CH Camedo	Arnold	Arina	Zinal	Forel	Simano	CH Combin	Chaumont	Hanswin	Rainer	Levis	Bernstein	Montalto	Spontan
2012	36.5	41.1	38.5	37.4		35.9		37.5	32.4	31.5	32.0	30.4	30.3		28.3	29.8			
2013	33.2	36.3	32.3	31.0		29.0	30.7	33.7	26.6	25.7	30.4		28.7	27.5		28.1			
2014	29.7	32.6	30.1	28.0		27.6	27.1	31.1	25.1	24.4	26.8		23.8	25.8		23.2	24.0	23.6	
2015	33.2		33.1	29.6	29.9	29.2	30.1	43.5		28.4	30.5		28.5	28.4		24.6	28.1	24.0	26.9
2016	38.4		40.3	36.2	32.7	35.0	34.3	38.7			32.2		30.8	31.0		27.2	29.2	28.0	29.8

	Teneur en gluten de niveau Top. Valeurs limites pondérées pour 2012 à 2016: 32.6, 29.7, 26.9, 30.9 et 32.1.
	Teneur en gluten de niveau I. Valeurs limites pondérées pour 2012 à 2016: 30.5, 27.8, 25.2, 28.9 et 30.1.
	Teneur en gluten de niveau II. Valeurs limites pondérées pour 2012 à 2016: 28.4, 25.9, 23.5, 26.9 et 28.0.
	Teneur en gluten inférieur au niveau II

6.4 Commerce extérieur

6.4.1 Céréales

Tableau 15: Importations de céréales (t)

	N° de tarif	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Blé tendre	1001.9100-9990	250'944	329'425	313'559	369'688	341'297	331'910	417'808
dont déclaré pour le secteur alimentaire		109'357	122'114	117'437	108'361	110'171	136'555	115'444
dont déclaré à fins fourragères		141'382	207'134	195'207	260'366	229'019	183'508	273'333
Blé dur	1001.1100-1990	85'071	132'622	76'746	67'149	78'607	65'375	66'982
dont déclaré pour le secteur alimentaire		81'773	131'195	76'057	66'472	78'269	65'354	66'973
dont déclaré à fins fourragères		3'262	1'319	631	653	323	0	0
Seigle	1002.1000-9090	4'719	2'242	2'444	10'293	5'856	4'976	2'780
dont déclaré pour le secteur alimentaire		2'050	1'398	1'563	2'442	2'122	3'322	1'648
dont déclaré à fins fourragères		2'141	298	310	7'353	3'309	992	722
Orge	1003.1000-9090	71'357	102'884	48'532	61'268	91'129	68'988	34'153
dont déclaré pour le secteur alimentaire		8'558	9'384	9'175	8'760	8'650	8'996	8'027
dont déclaré à fins fourragères		62'441	93'008	38'809	51'949	82'038	59'645	25'719
Triticale	1008.6010-6090	559	494	1'086	1'605	1'088	459	333
dont déclaré pour le secteur alimentaire		0	0	0	0	0	203	48
dont déclaré à fins fourragères		552	479	1'077	1'598	1'083	254	243
Avoine	1004.1000-9090	56'391	53'932	47'646	44'560	44'934	48'582	50'128
dont déclaré pour le secteur alimentaire		24'092	26'704	25'190	18'690	24'654	28'996	24'204
dont déclaré à fins fourragères		32'285	27'117	22'366	25'813	20'154	19'511	25'807
Maïs grains	1005.1000-9090	96'419	132'861	94'373	103'999	140'922	131'495	165'869
dont déclaré pour le secteur alimentaire		3'696	6'191	4'932	5'383	5'334	4'928	7'147
dont déclaré à fins fourragères		91'137	125'227	87'970	97'088	134'255	124'343	156'750
Riz	1006.1000-4090	113'001	122'207	117'020	121'037	128'065	126'011	132'731
dont déclaré pour le secteur alimentaire		44'798	53'301	46'451	44'403	54'473	55'883	53'189
dont déclaré à fins fourragères		68'203	68'906	70'464	76'543	73'520	70'053	79'493
Autres céréales	1007., 1008.1000-5090, 1008.9010-9090	4'053	7'329	5'943	4'381	4'189	3'875	5'209
dont déclaré pour le secteur alimentaire		2'657	2'750	3'435	3'413	2'663	2'789	4'068
dont déclaré à fins fourragères		1'370	4'561	2'456	943	1'494	1'028	1'075
Total céréales		**682'513**	**883'996**	**707'349**	**783'980**	**836'087**	**781'670**	**875'993**
dont déclaré pour le secteur alimentaire		276'981	353'036	284'239	257'924	286'336	307'026	280'748
dont déclaré à fins fourragères		402'773	528'048	419'290	522'306	545'196	459'334	563'143
dont déclaré à d'autres fins		2'759	2'911	3'819	3'750	4'555	15'310	32'102

Source: Administration fédérale des douanes

6.4.2 Commerce extérieur des préparations à base de céréales (chap. 19, tarif des douanes suisses)

Illustration 11: Importations (+) et exportations (-) dans le chapitre 19 du tarif des douanes suisses, positions 1901 à 1905 (t)

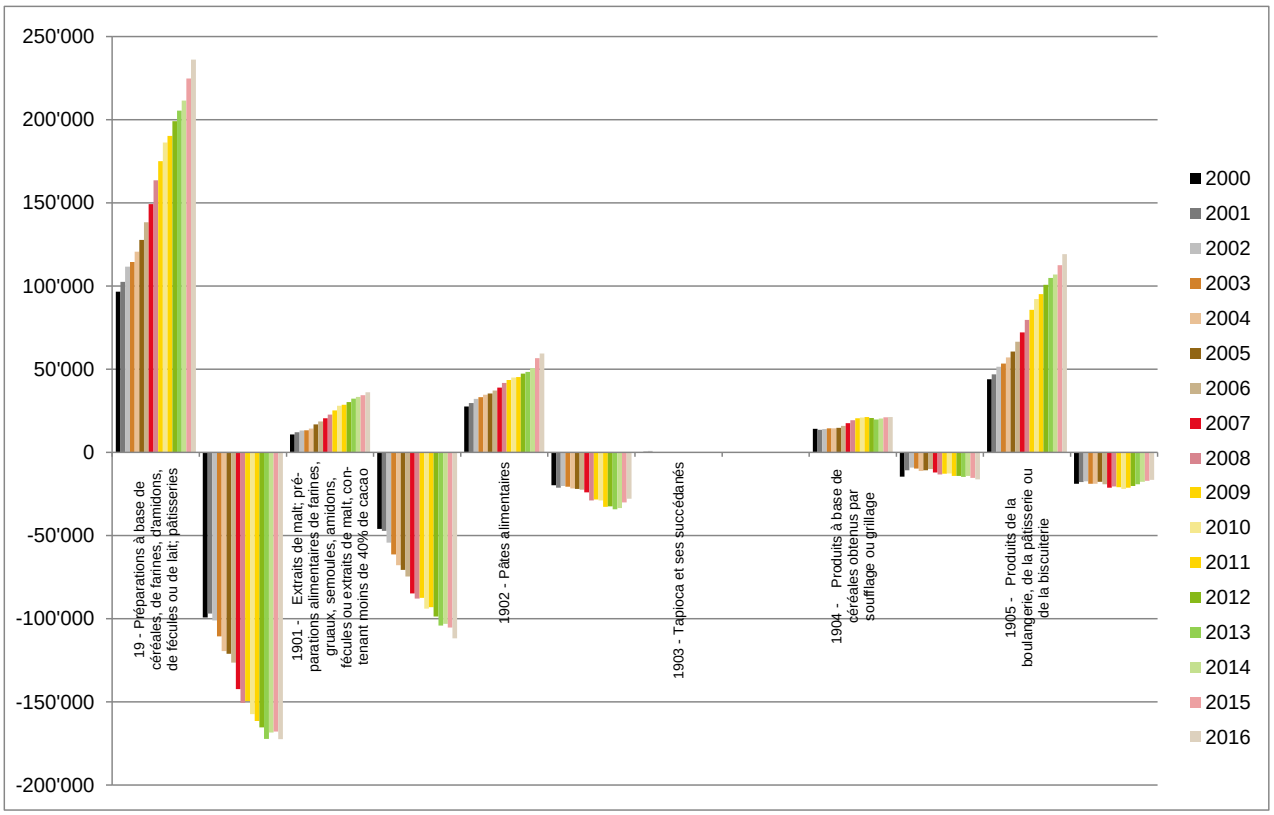

Remarque: Les importations sont représentées comme valeurs positives et les exportations comme valeurs négatives sur l'axe y.

Source: Administration fédérale des douanes

6.4.3 Protéagineux et Oléagineux

Tableau 16: Importations de protéagineux à fins fourragères et d'oléagineux (t)

	N° de tarif	2012	2013	2014	2015	2016
Total protéagineux à fins fourragères		**8'159**	**15'894**	**14'329**	**14'593**	**10'275**
dont pois protéagineux	713.1011, 1091	7'304	15'539	13'791	13'873	9'631
dont féverole	713.5012, 5091	856	356	538	719	644
Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères [1]		**313'335**	**334'023**	**330'995**	**362'383**	**352'965**
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	265'761	256'598	249'082	273'285	275'066
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010	0	-	-	-	0
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	1'188	1'239	1'069	1'608	1'211
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	6'744	11'809	18'112	16'771	16'917
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	39'504	64'097	62'657	70'694	59'386
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	139	281	76	25	385
Total autres protéines végétales à fins fourragères		**74'069**	**102'013**	**116'366**	**117'616**	**122'211**
dont levures	2102.1091, 2011	2'974	2'196	2'347	2'653	1'648
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	6'019	4'309	3'830	4'168	3'751
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	39'017	48'178	51'580	47'621	47'140
dont autres subst. protéiniques	713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9021, 9081, 2102.2021, 2303.2010, 3010	26'060	47'329	58'609	63'174	69'672
Total oléagineux (ces 3 espèces)		**34'274**	**28'950**	**26'928**	**21'547**	**30'903**
Colza	1205.1040-1069, 9040-9069	6'409	6'876	7'500	4'020	11'939
Tournesol	1206.0010-0069	9'455	5'385	4'838	4'439	6'269
Soja	1201.1000-9099	18'410	16'688	14'590	13'088	12'695
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	2'133	2'777	2'068	1'430	308
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	11'710	8'718	8'359	7'893	8'150
Total huiles (ces 3 espèces)		**51'420**	**48'314**	**57'602**	**55'590**	**52'602**
Huile de colza (fins alimentaires)	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	6'822	7'259	6'052	5'133	6'162
Huile de tournesol (fins alimentaires)	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	44'033	40'558	50'739	49'547	45'304
Huile de soja (fins alimentaires)	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	565	497	811	911	1'136

[1] Coproduits issus de la transformation d'oléagineux

Source: Administration fédérale des douanes

6.5 Transformation de céréales panifiables en Suisse

Tableau 17: Transformation de céréales panifiables en Suisse (t)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Céréales panifiables indi-	367'466	403'572	416'458	410'954	412'182	414‘122	392’385	382’406	388'142
Céréales panifiables étran-	117'993	71'257	66'533	61'846	58'209	61‘881	73’602	82’694	70'913
Mouture totale	**485'459**	**474'829**	**482'991**	**472'800**	**470'391**	**476‘003**	**465'987**	**456’100**	**459'054**
Farine blanche	217'241	208'276	216'727	207'163	208'283	214‘175	208'074	209’570	213'037
Farine mi-blanche	95'916	96'934	100'183	99'484	101'717	99‘057	96'918	94’137	90'754
Farine bise	38'109	37'956	35'279	32'183	31'547	30‘534	29'827	29’518	27'386
Farine spéciale	32'369	33'016	31'963	33'919	33'587	31‘853	34'217	34’830	33'563
Total farine produite	**383'635**	**376'182**	**384'152**	**372'749**	**375'134**	**384‘922**	**369'035**	**368’056**	**364'739**

Source: Fédération des meuniers suisses

6.6 Production de tourteaux

Tableau 18: Production de tourteaux (tourteaux et farine de tourteaux) (t)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Soja	14‘243	14‘007	10‘021	9‘412	7‘799	6‘700	3‘188	1'140	1'724
Colza indigène alimentaire	37‘254	37‘804	35‘099	41‘182	43‘711	43‘128	42‘969	46'890	52'091
Colza importé alimentaire	2‘675	2‘473	3‘962	1‘554	971	1‘497	3‘017	4'070	-
Lin (farine de tourteaux)	249	294	302	196	149	151	208	157	-
Tournesol	13‘019	10‘670	9‘616	9‘288	7‘818	8‘361	5‘663	5'316	5'699
Divers aliments fourragers (Bio)	79	62	70	45	44	-	30	25	24
Total tourteaux de pressage	**67‘519**	**65‘310**	**59‘070**	**61‘677**	**60‘492**	**59‘837**	**55‘076**	**57'596**	**59'538**

Le colza MPR et les quantités affouragées directement ne sont pas pris en compte.
Source: SwissOlio

6.7 Marché des huiles végétales

6.7.1 Utilisation de l’huile de colza indigène

Tableau 19: Utilisation de l’huile de colza indigène (t)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Huile alimentaire pure, raffinée, récipients ≤ 3 l.	3‘618	5‘228	4‘627	5‘578	7‘330	6‘364	7‘122	9'467	9'352	8‘876
en mélange, récipients ≤ 3 l.	855	1‘104	1‘746	1‘555	1‘446	1‘510	1‘473	1'738	1'805	1‘904
pure, raffinée, récipients > 3 l.	6‘727	7‘182	8‘359	7‘787	7‘908	8‘146	10‘185	11'459	11'673	12‘237
en mélange, récipients > 3 l.	1‘642	1‘922	1‘534	2‘362	797	756	311	361	2'168	2‘229
Autres types d‘utilisation	93	14	8	3	-	-	-	-	-	-
Total huile alimentaire	**12‘935**	**15‘450**	**16‘274**	**17‘285**	**17‘481**	**16‘776**	**19‘091**	**23'025**	**25'000**	**25‘246**
Dans les graisses alimentaires et margarines	13‘531	13‘901	14‘706	13‘616	15‘625	15‘716	12‘184	9'776	9'220	9‘237
Total	**26‘466**	**29‘351**	**30‘980**	**30‘901**	**33‘106**	**32‘492**	**31‘275**	**32'801**	**34'222**	**34‘483**
Importations	2‘419	5‘188	6‘990	2‘270	3‘641	3‘804	2‘321	539	-	2‘539
Production indigène	**24‘047**	**24‘163**	**23‘990**	**28‘631**	**29‘464**	**26‘688**	**28‘954**	**32'262**	**34'220**	**31‘944**

Source: SwissOlio

6.7.2 Parts de marché des diverses huiles végétales

Illustration 12: Parts de marché des diverses huiles végétales (%)

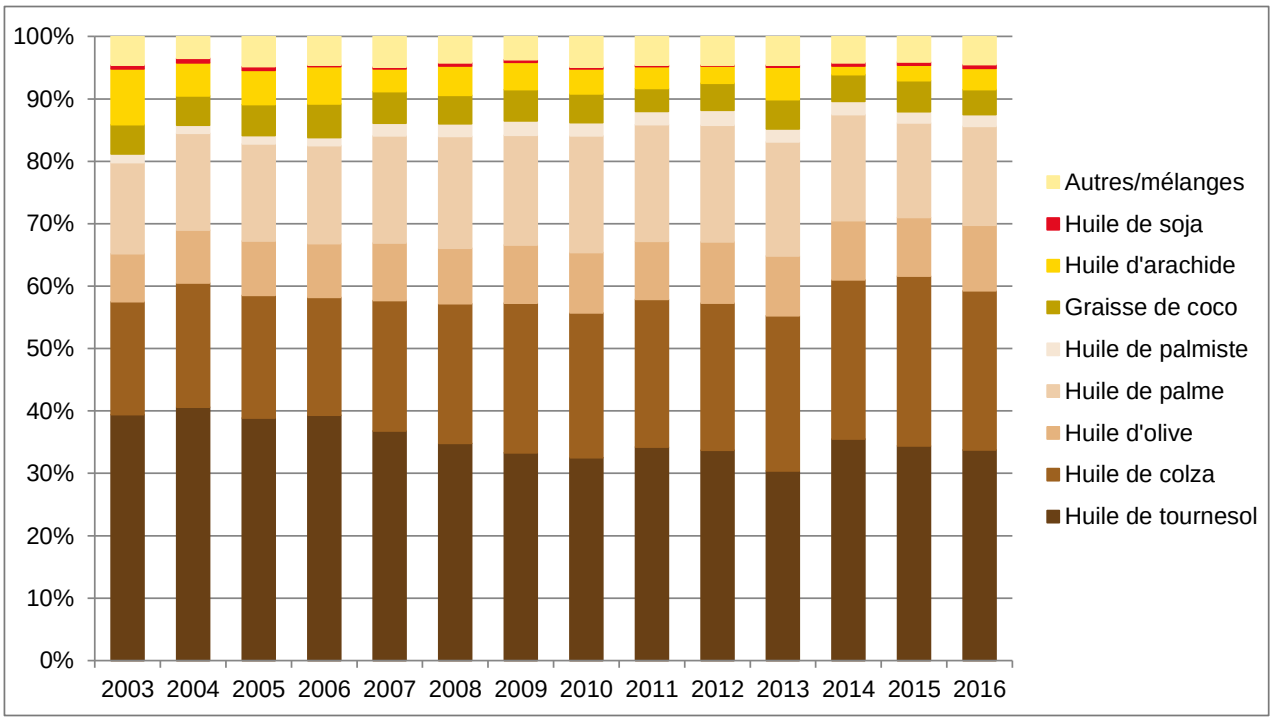

Source: SwissOlio

6.8 Prix

6.8.1 Prix indicatifs des matières premières

Tableau 20: Prix indicatifs des céréales panifiables (CHF/dt)

	2011		2012		2013		2014	2015	2016	2017
	Prix ind. « Après-récolte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « Après-récolte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « Après-récolte »	Prix ind. « ré-colte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »
Blé TOP	53.00	53.00	53.00	Pas de prix indi-catifs à partir du 5 octobre 2012	Pas de prix indi-catifs 2013	Pas de prix indicatifs 2013	52.00	52.00	52.00	52.00
Blé I	50.00	50.00	50.00				50.00	50.00	50.00	50.00
Blé II	47.00	47.00	47.00				49.00	49.00	49.00	49.00
Blé III	44.00	44.00	44.00				45.00	45.00	45.00	45.00
Blé biscuit	48.00	48.00	48.00				49.00	49.00	49.00	49.00
Seigle	40.00	40.00	40.00				40.00	40.00	40.00	40.00
Epeautre type A	58.00	58.00	58.00				56.00	56.00	56.00	56.00

Définition prix indicatif
Prix indicatif « récolte » resp. « après récolte » pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Tableau 21: Prix indicatifs des céréales fourragères et des protéagineux (CHF/dt)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016
Blé fourrager	40.00	40.00	36.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	37.50	38.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	38.00	39.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	33.50	34.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs grains	40.00	40.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagineux	40.50	41.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	38.00	38.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc	46.00	46.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

Définition prix indicatif
Prix indicatif - producteurs pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

6.8.2 Prix à la production des oléagineux (secteur des huiles alimentaires)

Tableau 22: Évolution des prix à la production moyens des oléagineux (CHF/dt) *

	Récolte 2010	Récolte 2011	Récolte 2012	Récolte 2013	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016	Récolte 2017
Colza	80.25	90.65	89.25	86.10	79.90	73.05	75.95	75.20
Tournesol	82.25	92.95	89.85	83.15	80.05	78.35	78.50	78.00
Tournesol HO	86.20	97.05	95.30	88.50	89.95	84.30	82.10	80.75
Soja	55.20	60.65	57.95	56.60	59.40	57.95	54.95	54.70

* Les recettes effectives peuvent varier selon la période de commercialisation et des contrats individuelle entre les partenaires du marché.

Source: swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

Illustration 13: Prix à la production des oléagineux pour la récolte 2017 (secteur des huiles alimentaires) (CHF/100 kg) *

Etat en juin 2017	Colza			Tournesol			Tournesol high oleic			Soja alimentaire		
Ø Prix de l'huile (CHF/100 kg d'huile)		253.00			260.50			274.50			254.00	
Ø Prix des tourteaux (CHF/100 kg)		27.50			28.00			28.00			52.50	
Rendement en huile (%)		37%			34%			34%			13%	
Rendement en tourteaux (%)		58%			51%			51%			82%	
Produit de vente de l'huile		93.61			88.57			93.33			33.02	
Produit de vente des tourteaux		15.95			14.28			14.28			43.05	
Total produit des ventes		**109.56**			**102.85**			**107.61**			**76.07**	
Frais de transformation [1]	-	26.25		-	26.25		-	26.25		-	19.76	
Cotisations de membres producteurs [2]	-	0.61		-	0.11		-	0.11		-	0.11	
Contribution producteurs au Pool oléagineux [3]	-	1.00		-	1.00		-	1.00		-	1.00	
Soutien à la transformation du Pool oléagineux	+	0.00		+	10.00		+	8.00		+	6.00	
Prix graines, franco huilerie		**81.70**			**85.49**			**88.25**			**61.20**	
Frais de stockage, transport, financement, commercialisation	5.00	bis	8.00	6.00	bis	9.00	6.00	bis	9.00	5.00	bis	8.00
Prix payé au producteur (CHF/100kg) [4]	**73.70**	**bis**	**76.70**	**76.49**	**bis**	**79.49**	**79.25**	**bis**	**82.25**	**53.20**	**bis**	**56.20**
Ø Prix payé au producteur (CHF/100kg)		**75.20**			**78.00**			**80.75**			**54.70**	

[1] y compris frais d'administration SUISSE GARANTIE

[2] Cotisations de membres producteurs (CHF/dt): FSPC 0.055, USB 0.02, swiss granum 0.035, Association huile de colza suisse 0.50
Contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt): swiss granum 0.035, Association huile de colza suisse 0.10

[3] Contribution producteurs au Pool oléagineux - FSPC (CHF/dt): 1.00
Cotisation du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt): 0.50

[4] Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée (réception, nettoyage, conditionnement). Le prix définitif ne sera connu qu'après la commercialisation complète de la récolte (moyenne de la quantité x prix pendant toute la période de commercialisation).

* Les recettes effectives peuvent varier selon la période de commercialisation et des contrats individuelle entre les partenaires du marché.

Source: swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

6.8.3 Prix à l'importation des matières premières

Tableau 23: Prix seuils ou valeurs indicatives d'importation des matières premières (CHF/dt)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 *
Blé fourrager [1]	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Orge [2]	43.00	40.00	40.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00
Triticale [1]	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Avoine [1]	39.00	36.00	36.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00
Maïs grains [1]	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	37.00
Pos protéagineux [2]	46.00	43.00	43.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00
Féverole [1]	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	40.00
Lupin blanc [1]	52.00	49.00	49.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	62.00
Fèves de soja entières [2] (fins fourragères)	59.00	56.00	56.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Tourteaux de colza [1]	36.00	34.00	34.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	34.00
Tourteaux tournesol[1]	38.00	33.00	33.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	28.00
Tourteaux soja [2]	50.00	47.00	47.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00

[1] Valeur indicative d'importation
[2] Prix seuil
* dès 1er juillet 2017

Source: Office fédéral de l'agriculture